

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littera-
ture & autres remarques curieuses.

OCTOBRE 1719.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Im-
periale & Catholique, & Approbation.
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal regulierement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

341

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Octobre 1719.

ARTICLE I.

*Contenant quelques piéces interessantes à l'Hi-
stoire, & des nouvelles de Littérature, &c.*

I. **L**A société est un des plus grands
agrémens de la vie, & est pres-
que l'unique & seul bien que les
hommes se puissent procurer. Il
a paru depuis peu une piéce en vers
sous le titre, de *Statuts des Philosophes de belle
humeur*, qui peut servir de modele à ceux qui
en voudront former d'agréables, qui marque
les caracteres qu'il en faut bannir, & qui
peuvent en troubler la douceur. Je ne doute
pas qu'elle ne soit bien reçûe, & que les ho-
nêtes gens n'en fassent leur profit. La voici.

Statuts des Philosophes de belle humeur.

Celui qui veut être conté
Dans nôtre Confraternité,
Ne sera ni trop fou ni trop sage:

Q 2

*Statuts des
Philosophes
de belle hu-
mour.*

Dans

Dans le milieu la vertu git,
 Un spirituel badinage
 Produit la joye & la nourrit.

Point de Pedant, c'est une race
 Qui décrie avec une audace,
 Dont tout le monde est revolté :
 Si quelqu'un en ufoit de même
 Au fond de l'Université,
 Envoyons le dicter un Theme.

Point de Misantrope entre nous,
 C'est une espece de Hibou
 Qui vise à la Bête farouche ;
 De fiel le grondeur se nourrit,
 Soit qu'il se leve ou qu'il se couche,
 Dans son ame il est toujours nuit.

Item excluons pour jamais
 Tous les railleurs à malins traits,
 Les Gens à langue envenimée. :
 Nous ne voulons point de ce sel,
 Dont la pointe de fiel trempée
 Porte à l'honneur un coup mortel.

Nous admettons la raillerie
 Quand l'heureuse & vive saillie
 En assaisonne l'agrément,
 Nous cherissons le sel attique
 Qui nous corrige en badinant,
 Et qui flatte plus qu'il ne pique.

Les Confreres seront affables,
 Doux, courtois, humains, serviables,
 Polis, complaisans, sans fadeurs ;
 Que d'égards chacun se previenne,
 Qu'en eux renaisse la candeur,
 Avec l'urbanité Romaine.

Dans la dispute point d'aigreur,
 Dans les manieres point d'humeur,

Dans

Dans le jeu point de petulance ;
Ces défauts à l'excès portez ,
Quoique légers en apparence
Détruisent la société.

Ne disputer que pour s'instruire
Sçavoir à propos se dedire ,
Etre au jeu desintéressé ,
Ce sont d'aimables caracteres
Qui doivent se trouver tracez
Dans le cœur de tous les Confreres

Se connoître à Table placez ,
Avoir l'esprit débarassé
Des soins qui travaillent la vie ;
Point de ces hommes inquiets
Dont la tête est toujours remplie
De mille frivoles projets.

On ne forcera point à boire ,
Le sage ne met point sa gloire
A s'éloigner de la raison :
La pointe de vin est permise ,
Mais nous suivons le vieux Caton ;
Rien de trop, c'est nôtre devise.

Parmi nos tranquilles plaisirs ,
Que de ces amoureux desirs ,
Nul ne vienne mêler l'Abîsme ;
Fermens l'entrée au noir souci ,
Aux genoux de la fiere Amisthe
Laissons secher l'Amant transi.

Point d'ames mesquines ni basse
Point de ces avarices crasses ,
Qui font honte à l'humanité ;
Si nos fortunes sont bornées ,
C'est dans la médiocrité
Que brillent les ames bien nées.

Comme toute société

Sans une entière liberté ,
Est une ombre qui se dissipe ,
Nous Statuons tous d'un concert ,
Comme un fondamental principe
De ne parler qu'à cœur ouvert.

Entre nous jamais de débat
sur les affaires de l'Etat :
Tel sur cette matiere brille
Qui par son indiscretion ,
De son repas à la Bastille
Va faire la digestion.

Il est mille bons mots pour rire ,
Qu'en sûreté nous pouvons dire ,
Qui fournissent à l'entretien ;
Mais la regle de la prudence
est de sçavoir ne dire rien ,
Dont on craigne la conséquence.

Pour en revenir aux bons mots
Nous ne les dirons qu'à huis clos ,
Sans que personne en puisse rire ,
Le plus innocent tour d'esprit
Est toujours , si tôt qu'il transpire ,
Avec malignité redit.

Gardons entre le Moliniste
Et le scrupuleux Janseniste
Une exacte neutralité.
Pour nous la grace est un Mystere
Respectons en l'obscurité ,
De quelque façon qu'elle opere.

Ainsi fut par nous arrêté ,
De toute la société.

des Princes &c. Octobre 1719. 345

C'est le resultat unanime ,
Tout postulant sera proscrire ,
S'il est ici quelque maxime
A laquelle il n'ait pas souscrit.

II Le Sient Jean Baptiste Meus vient de faire un nouvel établissement dans la Ville de Bruxelles, en vertu d'un Octroi de Sa Majesté Imperiale & Catholique. C'est un Magasin ou grand Cabinet où chacun pourra exposer en vente toutes sortes de peintures, figures, bronzes, sculptures, Medailles, Diamans & autres pierres précieuses, Pendules, Lustres, Bureaux, Bijoux, & generalement toutes piéces rares, curieuses & antiques, de quelque prix & qualité qu'elles soient, dont on fera un commerce journalier.

*Nouvel éta-
blissement à
Bruxelles
pour la vente
de toutes sor-
tes de Bijoux*

Il sera permis à chacun, en payant un petit droit pour l'entretien des Bâtimens & des Commis, d'y faire exposer en vente les piéces dont il voudra se défaire, qui seront vendues à l'encherre, sans que le vendeur ni l'encherisseur soient obligez de se faire connoître.

Il y aura des Commis qui tiendront des Registres exacts des effets qu'on leur remettra du nom, du domicile, du pays & qualitez du Propriétaire, du numero & du prix auquel on aura voulu les exposer, de quoi on donnera un double au Porteur pour sa sûreté.

Ce Magasin sera ouvert tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à midi, & depuis deux heures jusqu'à la nuit. Il sera libre à chacun d'y entrer moyennant un demi escalin par personne quel on payera au Portier, à l'ex-
ception

ception de ceux qui auront exposé quelque chose en vente qui entreront gratis en représentant leur action; tout le monde sera aussi reçu à faire des enchères qui seront régulièrement enregistrées, en payant un petit droit & donnant suffisante caution qui soit connue.

On distribuera tous les mois un petit livret sous le titre de *Mercur du grand Cabinet des Arts à Bruxelles*, lequel contiendra une liste generale des choses qui s'y trouveront exposées en vente, & tous les Samedis un supplément ou autre liste de ce qui aura été apporté pendant la semaine, où on pourra voir la quantité, la qualité & le prix des effets, avec les enchères qui auront été faites.

On inserera dans ce même livre les avis qu'on voudra donner tant des Pays Bas que des Pais étrangers, de quelque nature qu'ils soient, pourvu qu'ils soient licites; soit pour vente de Charges, biens meubles ou immeubles Contrats, offices, demandes & avis, moyennant un escalin pour l'enregistrement de chaque article qu'on voudra faire mettre dans le *Mercur*, & le port des Lettres affranchi.

L'adresse est simplement *Au Secrétaire juré du Bureau au Louvre à Bruxelles*, & on gardera un secret inviolable à ceux qui ne voudront pas être connus.

Cet établissement ne peut être que d'une très grande utilité au public, qui pourra par ce moyen & à peu de fraiz, se débarrasser d'une infinité de choses inutiles, quoique rares & précieuses, & que l'on garde souvent chez soi sans d'occasion de les pouvoir vendre; le tout sans courir risque d'être connus. Les curieux

des Princes &c. Octobre 1716. 347

curieux auront aussi l'agrément de voir quantité de belles pièces qui jusqu'à présent avoient été enfermées dans les Cabinets des Particuliers; & ce sera une commodité pour les étrangers, qui par ce moyen pourront donner tous les avis qu'ils souhaiteront, soit qu'ils ayent envie de vendre, acheter, ou troquer; enfin de quelque espece qu'ils puissent être.

Ce que nous en disons ici n'est seulement que par avis; le Livret qui se distribuera tous les mois, & qui a commencé à paroître le premier Septembre, donne une idée plus étendue de cet établissement; on peut y avoir recours. On le trouvera à Bruxelles au Bureau; dans toutes les Villes des Pays Bas, où on aura soin d'en faire remettre, & à Luxembourg chez André Chevalier Marchand Libraire & Imprimeur.

III On vient d'achever à Paris une seconde Edition de l'introduction à la Geographie par Mr. de Fer, beaucoup plus belle & plus ample que la précédente. Il paroît que l'Auteur n'a rien oublié pour mettre la dernière main à cet ouvrage, qui contient deux cens quatre pages, & six Cartes faites au Burin, d'une netteté & d'une délicatesse achevée. L'impression est de la dernière beauté, & les Cartouches, les Viguettes, les ornemens & autres embellissemens n'y sont pas épargnez. Mr. de Fer, cet habile Geographe, qui a sçu le premier joindre dans une Carte, l'Histoire à la description d'un Pays, ne s'est pas borné ici à la seule Geographie; sans rien negliger de ce qui la regarde, & en marquant avec la dernière exactitude la situation, par exemple, d'un Royaume,

*Introduction
à la Geographie
par Mr.
de Fer.*

me, le nombre de ses Provinces, de ses Gouvernemens, de ses Rivières, de ses Villes, de ses Evêchez, de ses Parlemens, qui sont l'objet de la Geographie, il décrit en peu de mots le commencement, le progres de cette Monarchie, il raporte quelques-uns des plus beaux traits de son Histoire, il en marque les forces & les richesses; il donne une idée de son Commerce, du genie de ses peuples, de la bonté de son Climat, des choses que la terre y produit: c'est à dire, que l'on trouve sous sa main & sans peine, dans cette seule introduction à la Geographie, une variété de choses remarquables, qui font qu'on peut parler de tous les Pays du monde avec autant de connoissance que si on avoit fait soi-même de penibles voyages, ou que si on avoit lû les Historiens, & étudié pendant un longtems les Cartes de chaque Royaume.

Carte du même Mr. de Fer du cours des Rivières de Missipi & Saint Laurent. IV. Le même Mr. de Fer a aussi dressé une Carte qui comprend cette vaste étendue de Pays qui est depuis le Canada jusqu'au nouveau Mexique, & les terres pour la découverte desquelles on a formé depuis peu une nouvelle Compagnie en France: on y voit les routes qu'ont tenuës le Pere Hennepin, Mrs. de la Salle, des Hayes, le Maire, & ceux qui les premiers ont découvert la Louisiane; jusqu'où ils ont pénétré; en quels endroits ils ont bâti des Forts, établi des Colonies. & quels succez ont eu leurs entreprises. Au défaut des noms des Provinces, des Villes, des Bourgs, des Châteaux, &c. choses inconnuës dans cette partie du monde, qui font néanmoins l'ornement des Cartes, Monsieur de Fer a marqué

marqué dans celle-ci les noms de ces différens Peuples Sauvages, des Lacs, des Rivières, des Animaux particuliers de chaque Nation : on y voit de quelle manière leurs Cabanes sont bâties, comment leurs habitations sont fortifiées, & leurs Canots construits pour naviger sur les Rivières de St. Laurent & de Mississipi, dont le cours est interrompu par des sauts prodigieux. Cette Carte enfin est comme l'abrégé de toutes les relations qui ont paru de ces Pays immenses, qui représente d'un coup d'œil ce qu'elles ont de curieux & de singulier.

V. Il nous reste encore quelques Fables nouvelles de Mr. de la Mothe, que nous distribuons dans nos Journaux tant qu'il nous paroîtra qu'elles sont bien reçues du public. En voici deux pour ce mois-ci.

Apollon & Minerve Medecins, à Mr. de Fontenelles. FABLE 4^e.

Fontenelles grand maître & de Prose & de Rime,

De qui l'esprit contient tous les esprits ;

Et qui doué d'une raison sublime,

Ne l'a point aux dépens des graces & des ris ;

Je traite dans ces vers la science commune

Que personne n'apprend, que chacun croit savoir,

La Morale ; & de peur qu'elle soit importune,

Sous des voiles rians je la fais entrevoir.

Tu sçais à fond cet art, qu'à peine l'on effleure,

Avant de t'élever aux spéculations,

Tu t'étois muni de bonne heure

Du principe des actions.

Prononce

*Suite des
Fables de
Mr. de la
Mothe.*

Prononce donc sur mes Allegories ;
Juges en sans appel le fond & le détail :

C'est à tes lumieres cheries

Que je soumets tout mon travail :

Non pas qu'en tout j'espere gain de cause ;

J'aurois tort en plus d'un endroit.

Ici la Rime souffre, & plus loin c'est la chose ;

Je n'irai pas, peut-être, à mon but assez droit ;

Par fois un mot intrus, d'un autre tient la place,

Et quelques fois le tour est vicieux :

Tantôt trop de foiblesse & tantôt trop d'audace ;

Même, où j'aurai bien fait, j'aurai manqué le
mieux.

Mais, quoi ne sçais-tu pas quelle espece est la
nôtre ?

Chacun de ses talens a beau s'énorgueillir ;

Dés qu'on est homme il faut fallir,

Et je suis homme en cela plus qu'un Autre.



Apollon & Minerve étoient bannis des Cieux,

Pour quel sujet ? cela n'importe ;

Passons nous-en ; le Souverain des Dieux ,

Quand tel est son plaisir met les gens à la porte :

Où obéit faute de mieux.

Que faire, dirent-ils ? sevrer de l'Ambroisie ,

Il faut chez les Mortels aller gagner sa vie.

Moi, dit le Dieu, je sçais un bon métier.

J'ai bien aussi le mien, répondit la Déesse.

Ils firent choix d'une Ville de Grece ,

Et s'établirent là chacun dans son Quartier.

Apollon se fit Empirique ,

Guerissoit tous les maux du Corps .

Des Organes usez rajustoit les ressorts ;

Pour chaque maladie avoit un spécifique.

Quant à Minerve elle exerçoit

Une plus haute Medecine ;
C'étoit l'ame qu'elle pangoit ,
En extirpoit le mal jusques à la racine.
L'homme est ami du stile Charlatan ;
Bien le sçavoit la prudente Déesse.
Elle l'affecta donc ; & comme Orvietan ;
Elle debitoit la sagesse.
Son affiche portoit en caractères d'or ,
Qu'à son Art souverain rien n'étoit incurable.
Que l'on m'amene un scelerat , un diable ,
Que'que chose de pis encore ,
Je vous le rends blanc comme neige ,
Je vous le gueris net , d'un seul trait d'Elixir ;
Au sortir de chez moi les vertus en cortège
marcheront sur ses pas ; il n'aura qu'à choisir.
Je vous redresse un esprit gauche ;
Je vous nettoye un cœur gangrené de débauche ;
Fievre d'ambition , au feu toujours nouveau ,
Avec redoublement , & transport au Cerveau ,
Mensonge continu , malice inveterée ,
Avarice desesperée.
Tous les vices en un monceau ,
Je m'en joue ; & cent fois j'ai fait semblables
cures :
Et n'allez pas penser que ce soit imposture ,
Usez de mon remede , & je n'en veux le prix
Que de ceux que j'aurai gueris.
Apollon faisoit mieux ; on le payoit d'avance ;
Avant la guerison il vendoit l'esperance :
Cependant tous couroient chez le Dieu Medecin.
Surchargé de pratiques , il prenoit davantage ;
La foule en augmentoit ; on eut tout mis en
gage ,
Plûtôt que de manquer le remede divin.
Il fut riche bientôt comme un homme d'affaire ,
Et

Et Minerve n'étreffa pas.

Les maux du Corps font tout nôtre embarras ;

Ceux de l'Ame n'importent gueres.

VI Celle qui suit n'a pas moins d'agrémens
que la premiere, & n'est pas moins instructive.

Les deux sources. FABLE 5^e.

*Autre
Fable de
Mr. de la
Mothe.*

Filles d'une même Montagne,
Deux sources commençoient leurs cours.
L'une à flots raisonnans tomboit dans la Cam-
pagne ;
L'autre plus lentement, rouloit des flots plus
sourds,
Ma sœur, dit la source bruyante,
De ce train là tu n'iras pas bien loin :
Tu vas tarir daes peu, tandis que triomphante
Entre les Fleuves, moi, je vais tenir mon coin.
A trois cens pas d'ici, je gage,
Que déjà je porte Bareau ;
Puis étendant mon lit, reculant mon rivage,
Je veux qu'au loin, sur mon passage,
Il ne soit bruit que de mon eau.
Je vais par le Commerce apeller la fortune
Dans tous les lieux de mon département,
Et puis majestueusement,
J'irai porter mon tribut à Neptune.
Adieu, pour remplir mon destin,
Il faut un peu de diligence ;
Pour toi tu ne feras qu'un Ruissseau clandestin ;
Adieu ma sœur, prends patience
L'autre ne sçait répondre à ce discours hautain,
Que d'aller doucement son train.
Elle s'ouvrit un chemin, descend dans les Prairies,
Apele

Apelle dans son lit mille petits Ruisseaux ,
Qui serpentoient sur les Rives fleuries ;
Et poursuivant son cours, elle en grossit ses eaux.
La voilà parvenue aux honneurs des Rivieres ;
Elle a des Mariniers, se voit déjà des Ponts ,
Nourit un peuple de Poissons ,
Abreuve de ses eaux les Campagnes entieres :
Puis des Rivieres même enflant encor son cours,
La voilà Fleuve enfin à force de secours.

Tandis que la source orgueilleuse ,
Qui sans aide croyoit suffire à sa grandeur ,
Demeurant un Ruisseau, se trouva trop heu-
reuse

De se jeter enfin dans les bras de sa sœur.
Envain le sot orgueil s'aplaudit & s'admire ;
N'attendez rien de grand de qui croit se suffire.

VII. Un Payfan d'auprès de Zeytz dans la
Misnie a trouvé le moyen par son travail & sa
patience , d'apprendre un Chien à parler ; ce
fait est assez nouveau & paroît incroyable ,
cependant plusieurs personnes dignes de foi
en ont été témoins oculaires ; entr'autres Mr.
Leibnitz , duquel on a appris les particularitez
suivantes.

„ Ce Chien est d'une figure des plus com-
„ munes & de grandeur médiocre ; un jeune
„ enfant lui ayant entendu pousser quelques
„ sons qu'il crut ressembler à des mots Al-
„ lemands, se mit en tête de lui apprendre à
„ parler, & n'épargna ni le tems ni ses pei-
„ nes pour y réussir. Heureusement le Dis-
„ ciple se trouva des dispositions qu'il eut été
„ difficile de trouver dans un autre, & enfin
„ au bout de quelques années, cet Animal
seur

Chien qui

parle.

„ sçût prononcer environ une trentaine de mots;
 „ du nombre desquels sont, *Thé*, *Caffé*,
 „ *Chocolat*, *Assemblée*; mots François qui ont
 „ cours dans la langue Allemande. Il est à
 „ remarquer que le Chien avoit bien trois ans
 „ quand il fut mis à l'école, & qu'il ne parle
 „ que par écho, c'est-à-dire, qu'après que son
 „ Maître a prononcé un mot, il le repete,
 „ mais il semble que ce soit par force & mal-
 „ gré lui, quoi qu'on ne le maltraite pas.

VIII. Le mot de l'Enigme du mois passé est
des Gands. Il n'y en a point pour ce mois-ci.
 On continuë de prier ceux qui en auront de
 bien faites de nous les communiquer, aussi-
 bien que toutes sortes de pieces de Poësies,
 de Litterature, ou autres choses que l'on croira
 dignes d'être présentées au public. On n'aura
 qu'à adresser les paquets, francs de port, à
 l'ordinaire chez le Sr. André Chevalier Mar-
 chand Libraire à Luxembourg, & Imprimeur
 de ce Journal, chez lequel on trouve le fond
 des anciens mois depuis Juillet 1704 qu'il a
 commencé; avec un Supplément qui remonte
 jusqu'à la Pa x de Riswick.

ARTICLE II.

*Qui renferme ce qui s'est passé de considerable
 en ESPAGNE & en PORTUGAL
 depuis le mois dernier.*

*Rejoûissan-
 ces faites en
 Espagne pour
 la Bataille*

I. **L** Es Lettres écrites par le Marquis de
 Lede au Comte de Montemar au su-
 jet de la Bataille de Francavilla, que l'on
 trouve dans le dernier Journal page 299 &
 suivans,

des Princes &c Octobre 1719. 355

suivans, ont été repandus avec soin par toute l'Espagne, & ont produit l'effet que la Cour en attendoit, c'est-à-dire, que les peuples y ont ajouté une entière foi, & ont reçues comme véritables toutes les circonstances qui y sont rapportées. Pour ne point laisser ralentir cette confiance, le Prince Régnant qui étoit toujours dans son Camp d'Asain près de Pampelune, vers le milieu de Juillet, se rendit le 19. du même mois dans cette dernière Ville, accompagné de la Princesse Régnante, du Cardinal Alberoni, & de tous les Seigneurs qui l'ont suivi en Campagne, où le *Te Deum* fut chanté dans l'Eglise-Cathédrale en actions de grâces de cette victoire; après quoi toute la Cour retourna à l'Armée. On fit aussi au Camp de grandes réjouissances, & dans toutes les autres Villes du Royaume, suivant les ordres qui y furent envoyez, principalement à Madrid, où les Princes furent complimentez à ce sujet, & où il y eut pendant trois jours consécutifs des illuminations & des feux par toutes les rues.

De quoi n'est pas capable un Ministère adroit & dissimulé? on permet ici au public, toujours susceptible des impressions qu'on lui veut donner, de se livrer à la joye pour des avantages éloignez & même imaginaires, tandis que l'ennemi est à la porte, prêt à pénétrer dans le Royaume, & qu'on remporte de réels & d'effrayans. Malheur à la terre qui est gouvernée par des étrangers! Juste Lipse dans ses politiques exprime merveilleusement bien cette pensée, quand il dit,

R

Effatum

Effatum hoc habe ut in quam domum Vespiliones veniant, signum est funeris: sic Reipublice labentis, ad quam salciendam adhibentur peregrini.

*Convoi qui
arrive à Vi
gos.*

II. On a fait de très-expresses défenses de laisser entrer dans les Ports d'Espagne aucun Vaisseau François, passé le 1. Août. Quelques Lettres de Vigos du 2. du même mois portent, qu'il étoit arrivé dans le Port de cette Ville 40. Bâtimens de transport avec deux mille six cents hommes de recrûs, & un Regiment de Dragons, destinez à aller renforcer l'Armée près de Pampelune; qu'il étoit au contraire parti de cette même Ville pour la Corogne un convoi avec 1200. Soldats, quelques Ingenieurs, 38. pieces de Canons, 10. Mortiers, & des Armes pour dix mille hommes, dont on ignoroit la destination; & que quelques Armateurs Espagnols avoient amenez à Vigos quelques prises faites près des Isles Canaries, portans la Banniere de l'Empereur & d'Angleterre.

*Départ du
Prince Re.
gnant de
l'Armée.*

III. On a apris par des Lettres de Pampelune du 5. Août que le Prince & la Princesse Regeante étoient partis de l'Armée sous l'escorte de 200. Gardes à Cheval, & avoient pris le chemin de Corella, pour retourner à Madrid par Valladolid, après avoir pourvû à la sûreté de Pampelune, dont les Fortifications ont été considérablement augmentées, & dont la Garnison consiste en dix mille hommes effectifs, tant dans la Citadelle que dans la Ville; qu'avant son départ ce Prince avoit fait plusieurs Detachemens de son Armée vers Roncevaux, Jaca, & Maya, & fait

des Princes &c. Octobre 1719. 357
 fait faire des abais & détruire tous les passages des Pyrenées. pour retarder & arrêter la marche des François en cas que leur dessein fût de vouloir penetrer dans le Royaume. Sur quelques indices de grosseffe que la Princesse a eu, la Cour marche à petites journées. Cependant le gros de l'Armée forte seulement, à ce que l'on assure, d'environ douze mille hommes, est toujours resté campée près de Pampelune sous les ordres du Prince Pio, à qui le Commandement en a été laissé, afin de couvrir cette Place, qui depuis la prise de St Sebastien est menacée par l'Armée Française.

IV. Il me semble que ce n'est pas ici où on doit parler des pertes que l'Espagne a faites pendant cette Campagne, nous renvoyons à l'Article de France de ce Journal où nous en donnerons le détail le plus exact qu'il sera possible. Nous dirons seulement que d'autres Lettres du 22. Août assurent que le 21. du même mois le Marechal de Berwich, après la réduction des Ville & Château de St. Sebastien, ayant fait un mouvement pour s'approcher de Pampelune, & un Detachement du côté de Bilbao, dont les Habitans paroissoient disposez à se soumettre, l'Armée d'Espagne s'est retirée à quatre lieues au delà de Pampelune, & s'est mise en quartier de rafraichissement. On apprendra bientôt si ce General en veut tout de bon à cette Place, ou s'il s'en tiendra aux conquêtes qu'il a faites, pour donner le loisir au Ministre Espagnol de faire ses réflexions.

*L'Armée
 d'Espagne s'est
 retirée.*

V. *Portugal.* Le parti qu'a pris Sa Maj.

R 2 Portugaise

S. M. Por-
tugaise ob-
serve une
exacte Neu-
tralité.

Portugaise d'observer une exacte Neutralité & de n'entrer dans aucun engagement avec les Puissances qui sont en guerre, ne peut que lui être extrêmement profitable. Non seulement ce Prince tira des avantages considérables par l'affoiblissement d'une Monarchie si voisine de ses Etats, qu'elle étoit toujours regardé avec envie & jalousie, mais encore ses sujets jouissent d'une tranquillité parfaite, tandis que leurs voisins essuyent toutes les incommoditez d'une guerre fâcheuse; & le Commerce qui est la principale ressource de ce Royaume y fleurit plus que jamais. & y porte des parties du monde les plus éloignées, les richesses & l'abondance. Vers le deux Août la Cour étoit à Massa, & on ressent partout ce Royaume le plaisir & la douceur d'être gouverné par un Prince bon & pacifique.

Mort du
Comte de
Gallas.

VI. *Naples.* Le Comte de Gallas qui au sortir de son Ambassade de Rome, avoit succédé au Comte de Thaun dans la Viceroiauté de Naples, n'a joui que pendant un mois de cet emploi, & mourut dans cette Capitale le 25. Juillet à neuf heures du matin, fort regretté à cause de son rare mérite. Ce Seigneur n'a été malade que trois jours d'une fièvre maligne, accompagnée de vomissemens & d'un cours de ventre, que l'on attribue au changement d'air, la plupart de ses Domestiques ayans été atteints de la même maladie. Sa mort fut aussitôt annoncée par des décharges du Canon des Châteaux, & son Corps, après avoir été embaumé, fut exposé sur un Lit de parade pendant trois jours

des Princes &c. Octobre 1719. 359

Jours à la vûe du peuple dans la grande Salle du Palais. Le 28. il fut transporté dans l'Eglise des Carmes, où il a été inhumé avec beaucoup de pompe au bruit de toute l'Artillerie, & le Conseil Collateral a pris l'administration de la Regence, & travaillé aux affaires publiques, en attendant que S. M. I. & C. ait nommé un autre Viceroi.

VII. Un Vaisseau de guerre Anglois a *Pris faites* amené dans le Port de Naples deux Bâti-*sur les Espa-* mens Espagnols portans la Banniere de Ge-*gnols.* nés, qui avoient été pris allans de Portolongone à Messine, à bord desquels il y avoit 650. hommes de Troupes réglées, dont près de cinq cents ont pris parti parmi les Troupes Impériales; & quelques jours après il en arriva deux autres avec deux Tartanes Espagnoles chargées de munitions de guerre, qui avoient été rencontrées sur les Côtes de Sicile. Un Regiment Imperial de mille hommes venant de Fiume par Manfredonia arriva aussi à Naples vers le milieu du mois d'Août: on en attend incessamment un plus grand nombre pour les faire passer ensuite à l'Armée en Sicile.

VIII. Le 26. du même mois de Juiller, *Depart de* l'Amiral Bing qui étoit arrivé à Naples *dés l'Amiral* le 13. pour conférer avec le Comte de Gallas *Bing de* & chercher les secours nécessaires pour ren-*Naples.* forcer l'Armée Imperiale en Sicile, partit de la rade de cette Ville avec son Escadre, quelques Galeres Napolitaines, & un grand nombre de Bâtimens de transport chargez de Troupes & de toutes sortes de munitions. Ce General arriva le lendemain à Reggio,

d'où il partit avec ce Convoi pour se rendre devant Messine, & bloquer cette place par mer, tandis que l'Armée Imperiale, qui dès le 22. s'étoit renduë devant cette Ville, l'assiége par terre. Le 28. au soir on débarqua la grosse Artillerie avec les Troupes qui joignirent l'Armée; & la Flote Angloise se posta de maniere qu'elle ferma absolument le port de Messine, & que la communication de l'Armée avec Reggio, d'où elle tiroit tous ses rafraichissemens aussi bien que de Naples, ne peut être coupée ni interrompue.

IX. Sur ce que l'on a été informé à Naples que le Cardinal de Schrottemback avoit reçu des ordres de l'Empereur pour venir faire les fonctions de Viceroi dans ce Royaume, le Conseil Collatorial a envoyé à Rome le Comte Porcia Lieutenant des Gardes, pour se joindre à cette Eminence, & la prier de venir prendre au plus tôt possession de cet emploi. Les Lettres de Rome du 19. Août assurent que S. E. se disposoit à partir & devoit s'embarquer à Anzo sur 2. Galeres du Pape pour se rendre incessamment à Naples, & qu'à l'avenir le Cardinal del Guadagni seroit chargé de menager les intérêts de S. M. L. auprès de Sa Sainteté.

X. *Siels.* Le Journal de l'Armée Imperiale en Sicile, que l'on trouve dans le mois précédent, contient ce qui s'est passé j'usqu'au 30. Juin inclusivement. En voici la suite depuis le premier Juil et j'usqu'au 13.

Le premier à la pointe du jour, le Baron de Wighthenau & Mr. Rumpf, qui avoient été

des Princes 83^e. Octobre 1719. 361

commandés la veille avec quelques Troupes, s'emparèrent de la Ville de Taormina, dont la Garnison se retira dans le Château de Mola qui est presque inaccessible. Le 2. il ne se passa rien de fort remarquable.

Suite du Journal de l'Armée Impériale en Sicile.

Le 3. les Ennemis commencerent à faire jouer quelques pièces de Campagne qui sont à leur aile droite. Le 4. il arriva de Naples 2. Bataillons d'Otrocare Staremberg, avec quelques recrues, qui reçurent ordre de joindre le corps que commande le Baron de Wacendonck.

Le 5. le Comte de Merci se fit transporter à Schiосо pour s'y rétablir de sa blessure, ayant laissé le Commandement des Troupes sous Francavilla au Baron de Zumiungen. Le 6. deux Bataillons Piémontois qui étoient à Siracuse, débarquerent à Schiосо ; & le 7. on apprit que les Ennemis avoient aussi reçu de Palerme quatre Bataillons Suisses avec quelque somme d'argent. Le soir on détacha quelques Troupes pour marcher vers le Château de Mola que l'on a dessein de bombarder.

Le 9. le Duc de Giugano Vicaire General de la Calabre, vint conférer avec le Comte de Merci, & s'en retourna ensuite à Reggio. Les Deserteurs rapporterent que notre Canon causoit beaucoup de dommage aux Ennemis.

Le 10. on reçut avis de Melazzo qu'un parti du Camp de Francavilla, secondé de quelques Païsans, avoit pénétré jusqu'à notre Garde avancée, & avoit enlevé quelques Soldats.

Le 11. dans le tems que le Comte de Merci se disposoit à faire un nouveau mouvement avec l'Armée, il eut une attaque d'apoplexie.

Le General Merci frappé d'Apoplexie.

se resta pendant deux heures sans aucun sentiment, en sorte qu'on le crut mort. Le 12 le Comte de Merci se trouva assez bien rétabli de son indisposition, excepté une fluxion qui lui resta sur les yeux, si violente, qu'on croit qu'il perdra la vûë. Cependant il a dessein de suivre par mer le mouvement de l'Armée, dont il a laissé le commandement au Baron de Zumiungen, en attendant qu'il soit entièrement rétabli.

Le treize la Garnison du Château de Mola commença à parlementer, ce qui fait espérer qu'il ne tardera pas à se rendre : cependant on va poursuivre les desseins projettez, & l'on fait de nôtre part les dispositions nécessaires pour se mettre en mouvement.

Le General XI. Suivant quelques Lettres particulières, qui peuvent servir de supplément au *Merci va à* Journal ci-dessus, depuis le 14. jusqu'au 17. *Reggio.* le Comte de Merci ayant laissé le commandement general de l'Armée au Baron de Zumiungen, s'est fait transporter à Reggio, pour se rétablir de son indisposition & de sa fluxion sur les yeux, qui s'étoit tellement accrûë qu'on craignoit qu'il ne perdît entièrement la vûë. Ces mêmes Lettres ajoutent qu'il y avoit journellement quelques escarmouches entre les Imperiaux & les Païsans Siciliens qui ont pris les armes en faveur des Espagnols; que ces Milices faisoient tous leurs efforts pour leur couper la communication avec la Mer; & que le General Roma ayant été détaché pour les déloger d'un Poste qu'ils occupoient, y avoit trouvé une si grande résistance, qu'il s'étoit vu obligé

gé de se retirer à Taormina après un sanglant combat; que depuis le General Zumjungen avoit retiré les Troupes de devant Mola & de Taormina, dont les Espagnols avoient pris possession, mais que l'Armée Imperiale s'étoit étendue du côté de Catanée sans que les Ennemis ayent pû y apporter aucun empêchement.

XII. En attendant des Relations plus exactes & mieux détaillées, voici ce que l'on a pû recueillir de ce qui s'est passé en Sicile depuis le 17. jusqu'à la prise de Messine.

La nuit du 16. au 17. l'Armée Imperiale décampa à la fourrière des environs de Francavilla & de Schiofo, & marcha du côté de Messine avec beaucoup d'ordre & de diligence. Le Baron de Zumjungen commandoit l'Armée en l'absence du Comte de Merci, & prit sur sa route les Postes de Scaletta, & St. Alexio, dans lesquels il mit garnison pour mieux couvrir son Armée.

*L'Armée
décampa.*

Le 22. l'Armée parut devant Messine & occupa le même terrain que les Espagnols occupoient l'année dernière, lorsqu'ils firent le siège de cette Place.

*Arrive des
vant Messine*

Le Marquis de Lede General de l'Armée d'Espagne fit alors un mouvement, & vint se poster à Taormina, & même s'avança jusqu'à Scaletta avec quinze cens Grenadiers pour reconnoître les Imperiaux, mais les ayans trouvez trop avantageusement campez, il retourna dans son Camp de Francavilla.

Vers le 24. le Comte de Merci revint de Reggio au Camp, assez bien rétabli de sa dernière

niere

*Retour du
Comte de
Merci au
Camp.*

nière indispofition , & reprit le Commandement de l'Armée. Il fit commencer l'attaque du Fort Gonzagua, qui eft un poſte ſitué ſous le canon de Meſſine, extrêmement avantageux & neceſſaire pour réduire cette Place , & on fit les préparatifs pour battre les dehors de cette Ville, dont les Magiſtrats firent une députation au General Merci pour le prier de vouloir épargner leur Ville; ſur quoi ils reçurent une reſponſe favorable.

Sur ce que le Marquis de Lede fit une tentative pour jeter quelques Troupes dans Meſſine , le General Wallis ſe poſta avec un Détachement de quatre mille hommes ſur des hauteurs près de Giardini , pour empêcher tous les ſecours de ce côté là.

Le 29. l'Amiral Bing arriva de Reggio avec ſon Eſcadre & les Bâtimens de transport , & débarqua l'Artillerie neceſſaire pour former le Siege de Meſſine; on continua les jours ſuivans à recevoir de frequens Convois de Troupes & de munitions.

*Siege de
Meſſine.*

Au commencement d'Août le Fort Gonzaga ſe deffendoit toujours vigoureuſement , & on commença à battre en brèche le Baſtion de la Ville , appelé le Baſtion Secret, tous les dehors de ce côté-là ayans été emportez. On menaça auſſi de bombarder la Ville , ſur les avis que l'on avoit reçu que les habitans vouloient prendre les armes & ſe deffendre , excitez par le Marquis de Spinola Gouverneur de la Place, qui les flatoit d'un prompt ſecours.

Le 5. on continua de battre en brèche le Baſtion ſecret , après qu'on eût occupé un Poſte avantageux dont les Mineurs avoient be-
soin

des Princes &c. Oct bre 1710. 366
soin pour gagner du terrain & pousser leurs
travaux.

Le 6. on aprit par le General Staremberg &
le Comte de Seckendorf, que l'Officier Espa-
gnol qui commandoit dans le Fort Gonzagua,
avoit battu la chamade, & demandé à capitu-
ler, mais on lui répondit qu'il ne devoit s'at-
tendre à d'autre Capitulation, sinon d'avoir
la liberté de sortir du Fort avec les autres Of-
ficiers qui y commandoient sous lui, l'épée au
côté sans autres armes; & que les Soldats re-
steroient prisonniers de guerre.

Le 7. les bombes firent un si bon effet dans
la Ville, que l'on entendit de grandes lamen-
tations, & on continua de battre en brèche le
Bastion Secret

Le 8. on fit de même, & le Fort Gonzagua
se rendit à discretion, après une défense de
16. jours

*Prise du Fort
Gonzagua.*

Le 9. de grand matin le Senat de Messine
envoya un Tambour au Camp avec une Let-
tre au General Merci, par laquelle il deman-
doit une Suspension d'armes, & une Capitu-
lation raisonnable, on leur accorda la premie-
re demande: mais quant à la seconde on leur
repondit qu'ils sçavoient très bien qu'un Sou-
verain ne pouvoit jamais capituler avec ses
Sujets; & qu'ayant pris les armes & commis
de grandes hostilités contre l'Empereur, ils
n'avoient qu'à se soumettre incessamment pour
obtenir de sa clemence leur pardon. Pendant
qu'on attendoit la reponse du Senat, les Espa-
gnols transporterent dans la Citadelle le canon
& les munitions qui étoient dans la Ville, &
le Marquis Spinolas y retira avec la Garnison.

*Reduction
de Messine.*

Le

Le même jour la Ville se soumit aux conditions susdites, & le General Wallis prit possession d'une des Portes.

Les Espagnols abandonnent la Tour de Faro.

XIII. Un Exprés dépêché de l'Armée par le General Merci à la Regence de Naples, a confirmé tout ce qui vient d'être rapporté ci-dessus, & a ajouté que depuis la réduction de Messine, les Espagnols avoient abandonné la Tour de Faro dont les Anglois avoient pris possession. Que ce qui avoit obligé la Ville de Messine de se soumettre si ôt à l'obéissance de l'Empereur, étoit la sommation qui lui avoit été faite de se rendre dans 24. heures, si elle ne vouloit pas être exposée au pillage. Et que le Senat avoit accordé un million d'écus Romains pour la subsistance de l'Armée, & obliger les Generaux à contenir les Soldats. D'autres Lettres de Reggio assurent que la Citadelle se seroit aussi renduë, si le General Merci avoit voulu accorder à la Garnison les conditions qu'elle demandoit, mais qu'on ne doutoit pas qu'elle ne fut bientôt reduite à subir la loi qu'on voudra lui imposer, que les Milices Siciiliennes avoient mis les armes bas & abandonné les Espagnols.

ARTICLE III.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **N**ous avons fait mention dans le dernier Journal, de l'entrée que fit à Paris le Baron d'Hop, Ambassadeur Extraordinaire de L. H. P. les Etats Generaux, le 23 Juillet. Les discours qu'il fit au Roi & à S. A. R. le Duc Regent y sont rapportez : mais pour ne rien omettre de ce qui s'est passé à la reception de ce Ministre à la Cour de France, nous insererons encore ici la Harangue qu'il fit à Madame le 5. Août suivant à Saint Cloud, où cette Princesse lui donna Audiance publique, & qui n'avoit pas encore paru, lors que nous finimes ce Journal.

MADAME,

LEs Etats Generaux des Provinces Unies m'ont très particulièrement ordonné de vous renouveler les assurances de leur profond respect, & de leur reconnoissance des sentimens favorables que vous avez témoigné en plusieurs occasions pour le bien & l'avantage de leur Republique. L. H. P. sçavent de quelle importance est vôtre amitié, Elles vous en demandent la continuation, qu'Elles se flient de meriter par la veneration qu'Elles ont pour vôtre personne, & par les vœux très ardens qu'Elles font pour la prosperité & la durée de vos

*Harangue
de l'Ambas-
sadeur
d'Hollande
à Madame.*

vos jours si précieux , & pour la grandeur de votre Illustre Maison , prenant aussi toute la part imaginable dans votre affliction. Permettez , Madame , que je me recommande à l'honneur de votre bienveillance.

Le Duc & la Duchesse du Maine ont la liberté de se promener.

II. On a permis à Mr. le Duc du Maine , qui est toujours relegué au Château de Dourlans , de se promener à 5. lieues aux environs de cette Ville & de prendre le plaisir de la Chasse : on lui a en voyé à cet effet un Carosse à six chevaux & une partie de ses Equipages avec quelques domestiques. Madame la Duchesse son épouse , qui a été transférée du Château de Dijon à celui de Chalons sur Saône , a aussi obtenu la liberté d'aller passer une partie de la belle saison dans le Château de Ranczy près de Baune en Bourgogne. Cette Maison qui est une des plus belles de la Province , appartient à Mr. Brunet , ci-devant employés dans les affaires du Roi.

Suite du Journal de St. Sebastien depuis le 25^e où nous finîmes le mois dernier , jusqu'à la prise de la Ville.

Suite du Journal du siège de St. Sebastien.

III. **L**E 25 au matin 8. piece sde Canon & 12. Mortiers des Batteries qui étoient au delà de l'Astrogua , commencerent à tirer dans l'Ouvrage à Corne , & le long du Rampart ; & dix pieces de Canon de la Batterie établie sur la seconde Parallele du front de l'attaque devoient tirer le 26. Ce jour là le Prince de Conti comme Lieutenant General , & Mr. de Bertham releverent la Tranchée , avec le premier

mier Bataillon de Limosin, le second de Languedoc, celui d'Olonne, le second Bataillon de Chartres, & 50. Dragons à pied. On tira par la droite deux Paralleles de l'autre côté de la flaque d'eau, pour être en force sur la Capitale du demi Bastion de la droite à notre égard de l'Ouvrage à Corne, & on les poussa jusqu'à la Riviere. On travailla aussi à une Batterie de six pieces sur cette droite.

Le 26. Mrs. de Puynormand & Coucy releverent la Tranchée avec les deux Bataillons de Royal Vaiffeau, le Regiment de Bassigni, celui de Blaisois & 50. Dragons. On poussa deux Sappes vers les Angles saillans du chemin couvert, l'une sur la Capitale de la demie Lune, & l'autre sur celle du demi Bastion de la droite à notre égard. La Batterie de 12. pieces commença dès le matin à battre en breche l'enceinte de la Ville du côté de la Riviere.

Le 27. la Tranchée fut relevée par le Duc de Duras & par Mr. de la Mothe la Perouse, avec trois Bataillons de Picardie, le premier de Chartres & 50. Dragons. On se logea à la droite sur l'Angle saillant du chemin couvert; mais à la gauche on ne put en approcher que de six Toises.

Le 28. Mr. de Cadrieu releva la Tranchée avec Mr. de Rambion, les trois Bataillons de Normandie, le premier de Conty, & 50. Dragons. On se logea sur l'Angle de la gauche vis à vis de la demie Lune. On perfectionna le logement de la droite, & on travailla à des Banquettes.

Le 29. la Tranchée fut relevée par le Marquis de Lambert & Mr. de Chateaubourg, avec

avec les trois Bataillons de la Marine , le second de Conty , & 50. Dragons. On étendit les logemens de la droite & de la gauche , & on les communiqua. La Batterie de six pieces établie entre la flaque d'eau & la Riviere , fit un grand effet.

Le 30. Mr. Rooth & Mr. de la Meyeliere releverent la Tranchée avec les deux Bataillons de Richelieu , le Regiment de Languedoc , le second de Chartres & 50. Dragons à pied.

Le 31. ce fut Mr. de Flavacourt & Mr. de la Fare qui releverent la Tranchée , avec les deux Bataillons de Poitou , les 2. de Castelas , & 50. Dragons. Ces deux jours furent employez à étendre & perfectionner les travaux de la droite , & à battre en breche.

*Reddition
de St. Sebastien.*

Le 1. Août le Gouverneur de la Place fit battre la chamade & demanda à capituler , à condition qu'il auroit la liberté d'en sortir avec toutes les marques d'honneur , pour être escorté à Pampelune avec sa Garnison , mais le Marechal de Berwick lui ayant répondu qu'il ne devoit s'attendre qu'à être reçu à discretion , il se retira dans le Château avec tout son monde.

IV. Voici en détail les demandes qui ont été faites par le Commandant de St. Sebastien , & ce qui lui a été accordé par Mr. le Duc de Berwick.

*Capitulation
de St.
Sebastien.*

1. Que la Garnison sortira par la breche avec ses armes , Drapeaux déployez , Tambour battant , & 10. coups à tirer pour chaque Soldat.

La Garnison se retirera aujourd'hui au Château.

des Princes &c. Octobre 1719. 371

2. Qu'il lui sera permis d'aller à Pampelune par le plus court chemin, sans nul empêchement, & qu'on lui fournira les voitures nécessaires.

Cela se reglera quand le Château se rendra.

3. Qu'on aura soin des malades & bleffez qui sont dans les Hôpitaux de la Ville, qu'ils seront traitez aux dépens du Roi mon Maître, & qu'après leur guérison on leur donnera des passeports pour Pampelune.

Accordé.

4. Que la Ville & les Habitans seront maintenus dans leurs libertez & privileges, sous la même forme de Gouvernement, sans aucune alteration, particulièrement des Revenus; afin que les emplois & les dépenses ordinaires de l'administration, puissent rester sur le même pied, & se payer. La même chose se fera à l'égard du Chapitre Ecclesiastique & des Communautéz Religieuses.

Que le Rigidor & le Magistrat viennent traiter là dessus.

5. Qu'à l'entrée de la nouvelle Garnison, il sera mis des Sauvegards dans toutes les Eglises & Couvents, afin que les Soldats ne puissent prendre ni piller ce que les Habitans y auront mis; & qu'il sera permis ausdits Habitans, de même qu'aux Ecclesiastiques de remporter leurs effets dans les maisons.

On établira des ordres pour cela avec les Magistrats.

6. Que l'on mettra pareillement à tems un nombre suffisant de sentinelles dans toutes les rues, pour empêcher les Soldats d'entrer dans les Maisons, & de commettre aucun de-

ordres; & que l'on accordera d'abord des Sauvegardes à ceux qui en demanderont.

Comme dessus.

7. Qu'une année de tems à commencer du jour de la signature, sera accordée à tous les Habitans, ou à ceux qui ont des biens ou effets dans la Ville, ou dans son district, pour les vendre & en disposer comme ils jugeront à propos, & pour se retirer où il leur plaira. Que ce terme s'étendra jusqu'à deux années pour ceux qui sont dans les Indes.

On accorde six mois.

8. Que l'on donnera 3. jours à la Garnison pour évacuer la Ville, & que ses Troupes garderont un poste pendant ce tems là. *Signé*, DOM PEDRO DY ERASO Y BURONDA. Fait à Saint Sebastien le premier Août 1719.

On livrera aujourd'hui une porte aux Troupes du Roi, & la Garnison se retirera incessamment dans le Château. On livrera aussi aux Troupes du Roi toutes les portes & tous les Postes de la Ville proche du Château, & la Garnison demeurera seulement dans les Fortifications du Château.

*Les Etats
de la Pro-
vince de
Guipuscoa
se soumet-
tent.*

V. En vertu de cette capitulation la Garnison se retira au Château, & le Brigadier Bukley fut envoyé à la Cour pour apporter la nouvelle au Roi de la reddition de cette Place. Sur la formation qui a été faite par le Maréchal de Berwick aux Etats de la Province de Guipuscoa, de se soumettre à Sa M. T. C. ils s'assemblerent à Tolosa & envoyèrent au Camp des François des Délégués, qui furent admis à l'audience de ce General

des Princes &c Octobre 1719. 373

General le 3. Août, & tirent leur soumission au nom des susdits Etats & de la Province, avec les formalitez accoutumées ; avec priere néanmoins de faire en sorte qu'ils soient compris dans le Traité de Paix qui se conclura entre l'Espagne & la France & l'Angleterre, pour la conservation & le rétablissement de leurs privilèges.

VI. Quoique la France n'ait pour le présent d'autre guerre à soutenir, que celle qu'elle fait actuellement à l'Espagne & qu'elle ait des forces sur pied plus que suffisantes pour mettre cette Monarchie à la raison, Son Alt. R. a néanmoins ordonné que les Troupes seront augmentées, savoir, les Compagnies de Cavalerie & de Dragons de dix hommes, & celles d'Infanterie de onze ; les Compagnies des Mousquetaires de cinquante hommes, & le reste de la Maison du Roi à proportion. Cette augmentation qui est considérable, eu égard au nombre de Régimens que le Roi a sur pied, a donné lieu à quantité de bruits qui se répandent, sur lesquels il n'y a pas beaucoup de fond à faire. Supposé que cette Monarchie ait envie de s'engager dans une nouvelle guerre, c'est un secret que personne n'a pu encore développer, & les plus pénétrants speculatifs sont réduits à ne pouvoir dire autre chose, sinon que ces nouvelles levées ne se font pas sans sujet, & c'est de quoi l'on convient avec eux, sans néanmoins pouvoir décider qui les peuvent regarder précisément. On équipe aussi à Toulon une nombreuse Escadre de Vaisseaux de guerre, dont on ignore

*Augmentâ
tion de
Troupes en
France,*

re de même la destination. On sçait seulement qu'elle doit agir bientôt, & que les Officiers qui doivent servir dessus ont reçu des Ordres pour se rendre incessamment à leur bord.

VII. Le 17. du mois d'Août le Roi donna audience aux Deputez de la Province de Languedoc, qui presentèrent leurs Cahiers à ce Prince. Le 21. S. M. fut voir la Maison de la Mente qui appartenoit ci-devant à Madame la Duchesse de Berry; & le 23. Elle donna audience aux Echevins de la Ville de Paris; les Srs. Sautereau & Belli-Jon qui avoient été nouvellement élus, prêterent le serment de fidélité ordinaire entre les mains de ce Prince. Le 24. après midi s'étant renduë au Louvre dans le Cabinet de la Reine, Elle prit le plaisir de voir tirer à l'Oye, & un combat de Lance, que les Bateliers firent sur la Seine, qui fut très-bien exécuté; leurs habillemens étoient des plus propres, & on n'avoit rien épargné pour bien divertir ce jeune Monarque, qui paroît prendre beaucoup de plaisir à ces sortes de jeux. Le soir il y eut concert de Musique dans le Jardin des Thuilleries, suivant qu'il se pratique tous les ans, par les Musiciens du Roi la veille de la Fête de St. Louis; S. M. se rendit sur la terrasse pour l'entendre, & se plaça sous un Dais magnifique qu'on lui avoit préparé, après quoi on tira un très-beau feu d'artifice dans un des Bassins de ce Jardin. Il se trouva une si grande affluence de monde à ce spectacle, que plusieurs personnes furent blessées & même écrasées,

des Princes &c. Octobre 1719. 375
écrasée, la Marquise de Joyeuse fut du
nombre de ces derniers, & fut suffoquée dans
la presse.

Le 26. jour de la Fête de St. Louis dont
S. M. porte le nom, Elle reçut les compa-
gnons de toute la Cour & des Compagnies
supérieures. Plusieurs Communautéz de
Paris eurent l'honneur de lui présenter des
bouquets qu'Elle reçut avec beaucoup de
satisfaction. L'après midi on tira encore à
l'Oye comme la vci le, & il y eut une Jûte
sur la Seine, ce qui attira une foule innom-
brable de peuples sur les bords de cette Ri-
vière. Le lendemain le Roi prit le divertis-
sement de la chasse au Renard dans le Bois
de Boulogne près du Château de la Muette,
& le 3. Septembre ce jeune Monarque eut
le plaisir de voir défilér devant lui les Ba-
telliers, au nombre de soixante, qui étoient
très-magnifiquement habillez, & qui donne-
rent de nouveau au Roi le divertissement
de tirer à l'Oye. Le 7. S. M. quitta le deuil
qu'Elle portoit pour la mort de Madame la
Duchesse de Berri, mais la Cour doit le por-
ter encore six semaines.

VIII. Au commencement du mois d'Août
la petite Ville de Ste. Menhould en Cham-
pagne fut reduite en cendres par le feu du
Ciel, à l'exception de 35. maisons, un Con-
vent de Religieuses, & celui des Capucins,
qui n'ont point été endommagés. Il a paru
à ce sujet un Man'ement fort touchant de
Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de
Paris, pour exhorter les fideles à soulager
les Habitans de cette malheureuse Ville, &

*Incendie à
Ste. Men-
hould.*

à leur faire des charitez qui ne peuvent être mieux employées que dans cette occasion.

Emplois

donnez,

Mr. d'Ar
genfon.

IX. Mr. d'Argenson Garde des Sceaux a été fait Conseiller d'Etat ordinaire à la place de Mr. Chauvelin, & le Marquis de Châteauneuf qui a été Ambassadeur de France à la Haye, Conseiller d'Etat de semestre, comme étoit ci devant Mr. d'Argenson.

Mr. de Pe
zeux.

Le Gouvernement du Château de la Meutte dont étoit pourvu le Comte de Rion pendant la vie de la feuë Duchesse de Berri, a été donné au Chevalier de Pezeux, sur le même pied dont en jouï ssoit auparavant le dit Comte de Rion.

La Princesse
de Conti.

Le Roi a accordé à Madame la Princesse de Conti une pension annuelle de vingt mille livres, en faveur de l'accommodement qu'elle a fait avec Mr. le Duc de Bourbon au sujet de la succession de Mr. Prins, pour laquelle ils étoient en différend. Outre une Terre de 45. mille livres de rente que ce Prince lui a cédée.

Du Clisson.

Une troisiéme Compagnie des Grenadiers qui a été nouvellement formée dans le Regiment des Gardes, a été donnée à Mr. du Clisson ancien Capitaine dans ce Regiment, avec l'agrément de vendre la sienne.

Le Duc de
Chartres.

Mr. le Duc de Chartres fils de S. A. R. le Duc Regent a été pourvu du Gouvernement du Dauphiné, moyennant une somme considérable qui a été comptée au Duc de la Feuillade pour s'en démettre; ce Prince a fait Capitaine de ses Gardes Mr. Clermont d'O.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Blois l'E-
vêque

des Princes &c. Octobre 1719. 377

vêque de Vannes en Bretagne, & celui de Nevers a été donné à Mr. l'Abbé Fontaine. *Mr. Fontaine.*

Le Marquis de Bezons fils du Maréchal de ce nom a obtenu le Regiment qu'avoit ci-devant le fils de Mr. Samuel Bernard.

Bezons.

X. Vers le milieu du même mois d'Août le Marquis de Scotti, qui a été Ministre du Duc de Parme à la Cour de Madrid, arriva à Paris en qualité d'Envoyé Extraordinaire de ce Prince. On présume qu'il est chargé d'entrer en Négociation pour terminer la guerre d'Espagne, sur ce qu'il a déjà eu plusieurs Conférences avec les Ministres de France, & qu'il a demandé des Passports nécessaires pour aller en différentes Cours faire quelques propositions de la part de cette Couronne, aux autres Puissances qui sont engagées dans la quadruple Alliance. Ces propositions ayant été communiquées à Mr. l'Abbé du Bois, on n'a pas jugé à propos de les lui accorder, jusqu'à ce qu'il en ait fait qui soient plus acceptables.

*Arrivée
d'un En-
voyé de Parme à Paris.*

XI. Après la réduction de la Ville de St. Sébastien, & que la Garnison se fut retirée, suivant la Capitulation, au Château, le Maréchal de Berwick fit investir cette Forteresse. On a reçu le Journal suivant de ce qui s'est passé à ce Siège, qui ne va que jusqu'au huit. Il n'en a point paru d'autre depuis, jusqu'à la prise du Château qui se rendit le 17. après 16 jours de tranchée ouverte.

*Journal du Siege du Château de St. Sebastien
jusqu'au 8. Août.*

*Journal du
Siege du
Château de
St. Sebastien.*

L'Ouverture de la tranchée se fit devant le Château la nuit du 2. au 3. par Mr. de Sily Lieutenant General, & Mr. de la Farre Brigadier, avec 3. Bataillons de Picardie, deux de Hefly, une Compagnie de Grenadiers & 50 Dragons à pied. On commença par une coupure au dessus du Convent des Carmes pour venir sur la terrasse de leur jardin, d'où l'on tira une Ligne parallele à droit & à gauche, la droite tirant vers la communication de la Ville avec le Château & la gauche à travers quelques jardins. La nuit du trois au quatre on tira une sappe à travers le jardin de Ste Therese, jusqu'à une Courtine de rochers, sous lesquels on posta deux Compagnies de Grenadiers. On tira aussi une seconde Ligne parallele pour tâcher de couper aux Assiegez la communication, mais cet ouvrage fut ruiné le lendemain matin par le canon du Château, & la Ligne gauche fut poussée jusqu'à un petit jardin.

La nuit du 4. au 5. la tranchée fut relevée par Mr. de Guerchy & Mr. de Mildebourg, avec 3. Bataillons de Normandie, une Compagnie de Grenadiers & 50. Dragons. On perfectionna les travaux de la nuit précédente, & l'on tâcha aussi de reparer la Ligne qui avoit été poussée vers la communication; mais elle fut encore ruinée le 5. au matin par l'Artillerie des Assiegez. Cependant la seconde Ligne parallele fut jointe à droit & à gauche au
dessus

des Princes &c. Octobre 1719. 379

dessus d'un jardin. On fit même un Parapet à la droite, & la gauche fut poussée autant que le terrain put permettre. On fit aussi un petit logement pour 20. Fusiliers, à qui il fut ordonné d'avoir l'œil sur un petit ouvrage que les Assiegez occupoient de ce côté là vis à vis de nos ouvrages. A midi les Assiegez firent une sortie avec 500. hommes à la faveur de leur Artillerie & de la Mousqueterie de tous leurs logemens; ils se jetterent sur la tête de nos sapes, mais le Marquis de Guerchi & le Comte de Mildebourg, étant allés à leur rencontre avec 3 Compagnies de Grenadiers, firent tête aux ennemis sans perdre un pouce de terrain, & furent même repoussez avec perte, nonobstant le grand feu du canon & des mortiers de la Place & une grêle continuelle de pierres que les Assiegez jeterent. Le Marquis de Guerchi avoit eu la précaution, avant cette Action, de poster 100 Fusiliers dans l'Eglise de Ste. Therese, qui est à la queue de la tranchée, & 50. hommes dans une Tour, ce qui fit un bon effet.

On travailla la nuit du 5. au 6 à perfectionner les Ouvrages de la nuit précédente, & à rétablir les Communications dont on vient de parler, la tranchée fut relevée cette nuit par 3 Bataillons de la Marine, une Compagnie de Grenadiers & 50. Dragons. On apporta beaucoup de pièces de bois dans la tranchée pour couvrir nos Troupes contre les pierres que les Assiegez jettoient continuellement.

La nuit du 6. au 7. Mr. de Pezeux releva la tranchée avec Mr. de Creil deux Bataillons de Richelieu, celui de Bassigoi, une Compagnie de

de Grenadiers & 50. Dragons. On travailla à agrandir nos Ouvrages & à perfectionner nos Batteries.

Le 7. de grand matin on commença à bombarder le Château de six mortiers placez entre l'Angle saillant de l'ouvrage à corne & le Bastion de la Ville, qui est sur le bord de la Riviere, comme aussi de deux autres mortiers placez près de la communication de la Ville avec le Château.

La nuit passée, qui étoit celle du 7. au 8. la tranchée fut relevée par Mr. de Quelus & Mr. d'Estampes avec 2. Bataillons de Poitou, ceux de Languedoc, une Compagnie de Grenadiers & 50. Dragons, &c.

XII. Par un Exprés dépêché le 10. de l'Armée, on apprit que le Prince de Conti avoit été obligé de quitter le Camp & de se faire transporter à Bayonne, à cause d'une fièvre violente dont il avoit été attaqué, accompagnée d'une dysenterie.

XIII. Pendant le siège du Château de St. Sebastien, Mr. le Maréchal de Berwick ayant été informé que les Espagnols faisoient construire dans le Port de St. Antoine, trois Vaisseaux de guerre, qui étoient prêts à être lancez à l'eau, & qu'il y avoit des matériaux pour six autres, détâcha de son Armée le Chevalier de Givry avec 750. hommes pour les aller brûler. Le 11. Août ce Detachement s'étant rendu à bord des Frégates Angloises qui croisoient toujours le long des Côtes, s'embarqua, & arriva le lendemain après midi devant la Baye de Saint Antoine,

*On brûle des
Vaisseaux au
Port St. An-
toine.*

traine, où le reste de la journée fut employé à canonner les Batteries que les Espagnols avoient dressées sur un Retranchement, de même que six à sept cens hommes de Troupes réglées & de Milices qui les gardoient. La nuit suivante la Marie s'étant trouvée trop basse, les trois Vaisseaux de guerre Anglois avancèrent une lieue plus avant, où les Troupes auxquelles on joignit trois cens Mamelots, débarquèrent avec beaucoup de difficulté, ayans à leur tête le Chevalier de Givri, & le Colonel Stanhope Anglois, qui dans cette occasion donna des marques d'un courage & d'une valeur extraordinaire. Les Officiers & les Soldats furent obligez de se jeter dans l'eau jusqu'à la ceinture; mais ayant gagné la terre ils occupèrent d'abord une hauteur voisine. A la pointe du jour ils descendirent & d'alerent droit vers la Ville, que les Milices abandonnerent, aussi-bien que deux Forts & un Retranchement garni de 60. pièces de canon qu'ils avoient fait construire pour couvrir le Port, dont on se rendit aisément Maîtres, & que l'on fit démolir absolument; on fit crever toutes les pièces de canon qui s'y trouverent pour les rendre inutiles, & on fut ensuite au Port où les Vaisseaux, dont l'un étoit percé pour 70. pièces de canon & les deux autres pour 60. furent brûlez, de même que trois autres qui étoient sur les Chantiers. On brûla ensuite le Magasin où il y avoit des bois pour en construire huit autres, & on n'épargna que quelques Mâts & des Cordages qui furent embarquez. Après cette expédition,

les

les Troupes se retirèrent, & retourneront heureusement à St. Sebastien, sans avoir perdu que six hommes, qui se noyèrent en débarquant.

*Prise du
Château de
St. Sebastien.*

XIV. Le 23. Août Mr. le Prince de Soubise arriva de l'Armée à Paris, & apporta au Roi la nouvelle que le 17. à trois heures après midi, la Garnison du Château de St. Sebastien avoit battu la chamade & demandé à capituler; que le fracas des bombes, dont quelques-unes avoient fait sauter en l'air le principal Magasin, & gâté les eaux des Citernes du Château, avoient beaucoup avancé la rédition de cette Place. Le 19. cette Garnison en sortit avec toutes les marques d'honneur qui lui avoient été accordées par la Capitulation, & fut conduite à l'Armée Espagnole près de Pampelune, suivant qu'il avoit été convenu. Quelques Lettres du 22. du même mois, portent que le Maréchal de Berwick ayant fait entrer une nombreuse Garnison dans ce Château, avoit fait un Détachement de son Armée pour aller prendre possession de Bilbao, dont les Habitans avoient fait leur soumission, & qu'il se disposoit à marcher du côté de Pampelune avec le reste de l'Armée. Le mois prochain on sera plus précisément informé des mouvemens de ce General.

XV. Le 28. le *Te Deum* fut chanté par ordre du Roi dans l'Eglise Cathedrale de Paris, en actions de grâces de la prise de la Ville & du Château de St. Sebastien; Mr. le Garde des Sceaux y assista à la tête du Conseil, de même que toutes les Compagnies supérieures;

des Princes &c. Octobre 1719. 383

superieures, & sur le soir il y eut des feux & des illuminations par toutes les rues.

Le 2. Septembre on fit à l'Abbaye de St. Denis les Obseques de la défunte Duchesse de Berry, où se trouverent la plûpart des Princes & des Princesses du Sang.

XVI. Par Edit du mois de Juillet dernier, *Edit pour* enregistré à la Cour des Monoyes le 2. Août *la fabrication* suivant, S. M. a ordonné qu'il sera fabriqué dans les Hôtels des Monoyes, pour *ces de trois* 50000. livres de pièces de trois deniers, à *deniers.* la taille de 80. au marc, au remede de quatre pièces par Marc, avec les mêmes empreintes que les pièces de douze & de six deniers, qui ont été fabriquées en vertu de l'Edit du mois de Mai dernier.

XVII. La quantité d'Edits & d'Arrêts du Conseil qui paroissent journellement, & les differens changemens qui se font dans les Finances, mettent le Royaume dans un mouvement continuel. Les actions de la Compagnie des Indes, qui à peine, est formée, sont déjà montées à près de 700 & les Billets de l'Etat qui étoient ci-devant les plus mauvais effets, vont être payez à plein, tandis que les rentes sur l'Hôtel de Ville & les autres dettes du Royaume qui paroissent inalterables, sont prêtes à tomber. On ne peut, ou pour mieux dire, il n'est pss permis d'expliquer ces revolutions & ces prodiges. On renvoye pour cela aux deux Arrêts du Conseil suivans qui en apprendront assez. Ils sont d'une trop grande consequence pour les abreger, & nous croyons devoir les insérer ici en entier, quoi qu'ils soient fort étendus.

SUR

*Arrêt du
Conseil con-
cernant les
déttes de
l'Etat.*

SUR ce qui a été représenté au Roi étant en son Conseil par les Directeurs de la Compagnie des Indes, au nom de ladite Compagnie; que s'il plait au Roi de casser & annuler le Bail des Femmes générales, fait à Aymard Lambert pour six années commencées au 1. Octobre 1718. & dont la première année échoit au 1. Octobre prochain, & de subroger ladite Compagnie des Indes au lieu & place dudit Lambert, sous le nom de telle personne qu'elle jugera à propos, dont elle demeurera caution, pour les cinq années restantes dudit Bail, & de lui accorder en outre quatre autres années suivantes, ce qui fera un Bail de neuf années, qui commencera audit jour 1. Octobre prochain, & finira à pareil jour 1. Octobre 1728. avec faculté à ladite Compagnie d'entretenir ou résilier les sous Baux faits par ledit Lambert ainsi qu'elle avisera bon être, i s'augmenteront le Bail dudit Lambert de 3. millions cinq cens mille livres par chacune desdites neuf années, en sorte qu'au lieu que ledit Bail n'étoit que de 48. millions cinq cens mille livres, ladite Compagnie en payera annuellement 52. millions; & en outre exécutera les autres Charges, clauses & conditions portées par le Bail fait audit Lambert; que pour mieux marquer à S. M. le desir que la Compagnie a de contribuer de son credit au soulagement de l'Etat, elle offre de prêter au Roi douze cens millions de livres à trois pour cent par an, pour servir au remboursement des rentes perpétuelles, & autres Charges assignées sur les Aides & Gabelles, sur les Tailles, sur les Recettes générales,

rales , sur le Controle des Actes des Notaires , sur celui des Exploits , & sur les Postes , ensemble pour le remboursement d'Actions sur les Fermes , des Billets d'Etat , des Billets de la Caisse Commune , & de la Finance des Charges supprimées ou à supprimer , qui n'ont & n'auront point d'Assignat particulier ; que pour parvenir au prêt de six douze cens millions que ladite Compagnie des Indes offre de faire à Sa Maj. il plaira au Roi d'autoriser ladite Compagnie d'emprunter douze cens millions de livres , pour lesquelles elle fournira sur elle des Actions rentieres au Porteur , ou des Contrats de constitution de rente à trois pour cent d'intérêt par an , qui seront payez à commencer au 1. Janvier prochain par le Caissier de la Compagnie par avance , suivant l'ordre des numeros des Actions & la date des Contrats. Qu'à mesure que ladite Compagnie aura fourni à S. M. lesdits douze cens millions , sur le rapport qui sera fait au Tresor Royal par son Caissier , des Assignations qui auront été tirées sur elle par le Garde du Tresor Royal , il sera passé au profit de ladite Compagnie par les Commissaires nommez par S. M. un ou plusieurs Contrats de rente perpetuelle à trois pour cent par an pour le montant , & jusqu'à concurrence desdits douze cens millions de livres , lesquelles rentes seront & continuëront d'être assignées sur les Fermes Generales , qui commenceront à courir du 1. Janvier 1720. que la Compagnie retiendra à cet effet par ses mains annuellement la somme de 36. millions de livres pour le payement desdites rentes pendant le cours des 9. années de son Bail , après l'ex-

piration

piration duquel les Fermiers des Fermes générales en feront chargés, au cas que la Compagnie ne soit pas l'Adjudicataire des Baux suivans, & payeront à ladite Compagnie des Indes lesdits 36 millions de livres par chacun an de mois en mois, à raison de trois millions par mois. Qu'il plaise à S. M. d'accorder à ladite Compagnie la continuation pour 50. années, de tous les privilèges qui lui ont été accordez, & de ceux des Compagnies qui lui ont été réunies. Sur quoi vû le rapport, S. M. de l'avis &c. a accepté & accepte les offres de ladite Compagnie des Indes, de payer à Sa M. 3. millions 500. mille livres d'augmentation par chacun an sur le prix du Bail fait audit Aymar Lambert, des Fermes générales de S. M. dont le prix annuel est de 48. millions 5. cens mille livres, & de prêter en outre à S. M. douze cens millions de livres pour l'acquittement des dettes de l'Etat; en considération desquelles offres S. M. a ordonné & ordonne ce qui suit.

ARTICLE 1. Que le Bail des Fermes de Sa Maj. fait à Aymar Lambert moyennant 48. millions cinq cens mille livres, soit & demeure annulé pour les 5. années qui en resteront à expirer, à compter du 1. Octobre prochain, pour les Gabelles, cinq grosses Fermes, Aydes, papier & parchemin timbré, des Provinces & Généralitez où les Aydes n'ont point couts, & au 1. Janvier aussi prochain pour les Domaines de France, Contrôle des Actes, Grefes, Amortissemens, Francs Fiefs, & nouveaux Acquêts & Domaines d'Occident, & de tous les autres Droits compris dans le Bail dudit Lambert,

2. Sa Maj. a subrogé & subroge la Compagnie des Indes au lieu & place dudit Lambert pour entrer en jouissance desdites Fermes générales audit jour 1. Octobre prochain pour les Gabelles, cinq grosses Fermes, &c. & au 1. Janvier 1720. pour les Domaines de France, Contrôle des Actes &c. pour en jouir par ladite Compagnie des Indes pendant 9. années consécutives, moyenant la somme de 52. millions par chacun an, dont sera passé Bail à ladite Compagnie sous le nom de telle personne qu'elle voudra, dont ladite Compagnie demeurera caution, à condition par elle d'exécuter toutes les autres clauses & conditions portées par le Bail dudit Lambert.

3. Pourra ladite Compagnie, si bon lui semble entretenir ou resiller en tout ou en partie les sous Baux faits par Lambert.

4. Et pour faciliter le prêt qu'elle a offert à S. M. de douze cens millions, pour être employez au remboursement des rentes perpétuelles & autres Charges assignées sur les Aides & Gabelles, sur les Tailles, &c. ensemble des cent millions d'Actions sur les Fermes, des Billets d'Etat, des Billets de la Caisse Commune, & de la Finance des Charges supprimées ou à supprimer, qui n'ont & n'auront point d'Assignat particulier, a permis & permet Sa dite Majesté à la Compagnie des Indes d'emprunter douze cens millions de livres, pour valeur desquelles Elle donnera sur elle des Actions rentières au Porteur, ou des Contrats de constitution à trois pour cent par chacun an, payables de six mois en six mois, & suivant l'ordre des numeros des Actions, ou la date des Contrats.

5. Et pour donner à ladite Compagnie une sûreté pleine & entière, & lui fournir une valeur desdits 12. cens millions des livres qu'elle s'oblige de fournir pour l'acquiescement des dettes de l'Etat, il sera passé au profit de ladite Compagnie par des Commissaires nommez par S. M. des Contrats pour 36. millions de livres de rente à trois pour cent par an, qui seront & continueront d'être assignées sur les Fermes generales pendant le cours de son Bail, après l'expiration duquel les Fermiers des Fermes generales qui succederont en seront chargez, & tenus de payer en déduction du prix de leur Ferme à ladite Compagnie lesdits 36. millions par chacun an, de mois en mois, à raison de trois millions par mois.

6. S. M. se reserve de pourvoir à la sûreté des Magazins d'entrepôt où les Marchandises dont l'entrée est défendue dans le Royaume, doivent être mises pour passer à l'étranger, à l'effet de quoi Elle nommera des Commissaires pour la Garde d'une des Clefs desdits Magazins d'entrepôt, dont l'autre restera entre les mains des Directeurs de ladite Compagnie.

7. Et en consideration des secours presens que S. M. reçoit de ladite Compagnie, & pour assurer de plus en plus l'Etat de ses Actionnaires & Créanciers, Sa Maj. lui accorde pour 50. années tous les privilèges accordez par les différentes concessions réunies à ladite Compagnie; lesquelles 50. années finissent au 1. Janvier 1770. à condition de payer en entier les dettes de l'ancienne Compagnie, tant en France qu'aux Indes, & sans aucune remise, sur les capitaux desdites dettes ni sur les intérêts,

des Princes, &c. Octobre 1719. 389
etiers. Et pour l'exécution du present Arrêt
toutes Lettres seront expédiées. Fait à Paris
le 27 Août 1719. Signé PHELIPPEAUX.

XVIII. Voici l'autre Arrêt dont il a été fait
mention ci-dessus.

Le Roi ayant accepté par Arrêt de son Con-
seil du 27. du present mois d'Août le prêt de *Autre Arrêt qui supprime les dettes de l'Etat,*
la Compagnie des Indes de douze cens millions
de livres à constitution de rente, sur le pied de
trois pour cent, pour être employez avec les
autres fonds que S. M. a destinez à cet effet
au remboursement des rentes & autres Char-
ges de l'Etat. Il lui reste de faire connoître ses
intentions sur les suppressions indiquées par le-
dit Arrêt, & sur celles qu'elle a resolu de fai-
re, de déterminer l'ordre & la maniere des rem-
boursemens, & d'assurer l'état de ladite Com-
pagnie par rapport aux 36. millions de rente qui
seront constituées à son profit, & celui des
porteurs des Actions rentieres. A quoi vou-
lant pourvoir. Oûi le rapport: le Roi étant en
son Conseil, de l'avis de Mr. le Duc d'Orleans
Regent, a ordonné ce qui suit.

ART. I. S. M. a éteint & supprimé, éteint & su-
prime les Rentes perpetuelles assignées sur les
Aides & Gabelles, Tailles, Recettes generales,
Contrôle des Actes & des Exploits, & sur les
Postes, à compter du 1. Janvier 1720. ordonne
que les Proprietaires desdites Rentes seront
tenus de rapporter au Garde de son Tresor Ro-
yal, leurs titres de propriété en bonne forme,
avec le Certificat des Payeurs pour les arre-
rages échûs & à échoir, portant qu'il n'y a
aucune saisie entre leurs mains; celui du Con-
servateur des hypothèques, portant qu'il n'y a
T 2 aucune

aucune opposition subsistante , & la quittance du remboursement , sur lesquelles pieces lesdits Propriétaires seront remboursez par le Garde de sondit Tresor Royal , tant des capitaux que des arretages échûs & à échoir jusqu'audit jour 1. Janvier , en assignations sur le Caissier de la Compagnie des Indes , qui les acquitera à la presentation , en déduction des 12. cens millions que ladite Compagnie s'est engagée de prêter à S. M. Veut S. M. que les Conservateurs des hypotheques ne puissent recevoir que cinq sols pour chaque Certificat qu'ils délivreront.

2. Veut pareillement S. M. que les Actions faites sur les Fermes generales en consequence de l'Edit d'Octobre 1718 soient & demeurent éteintes & supprimées , & que les porteurs desdites Actions soient tenus de les rapporter au Tresor Royal avant le 1. Janvier 1720. pour leur en être le remboursement fait par le Garde du Tresor Royal pour leur valeur en entier , en assignations sur le Caissier de la Compagnie des Indes , qui les payera de la maniere portée par l'Article precedent ; & attendu qu'il y a eu des dividendes payez sur quelques unes desdites Actions , ordonne S. M. qu'imputation sera faite aux porteurs d'icelles , sur le payement du capital ; à l'effet de quoi le premier coupon leur sera remis , sauf à acquiter lesdits coupons aux porteurs lorsque le Bilan d'Aymar Lambert aura été fait & les profits constateront.

3. Et au moyen du remboursement desdites Rentes les 70. Payeurs & 70. Controleurs devenans inutiles , S. M. les a supprimé & supprime. Ordonne S. M. que les pourvûs desdits Offices seront pareillement remboursez de leurs

Finances & des gages qui leur seront dûs audit jour 1. Janvier 1720. en pareilles assignations sur le Caissier de ladite Compagnie par le Garde du Tresor Royal, en rapportant leurs Provisions & Titres de propriété de leurs Officiers, avec l'Ordonnance de liquidation, les apuremens de leurs comptes, & autres pièces à ce nécessaires.

4. Veut S. M. que les Ordonnances de liquidation des Charges supprimées par differens Edits, & qui n'ont point eu d'Assignat particulier, soient rapportées au Tresor Royal avec les Titres de propriété, & les autres pièces & Certificats nécessaires, pour y être payez & remboursez en capital & interêts jusqu'au 1. Janvier 1720. de la maniere ci-dessus.

5. Veut pareillement S. M. que les Billets de la Caisse Commune soient rapportez au Tresor Royal, pour être payez avec les interêts qui en seront dûs jusqu'au 1. Janvier prochain en pareilles assignations sur le Caissier de la Compagnie.

6. Les Billets de l'Etat seront pareillement rapportez au Tresor Royal, pour être payez en la même forme avec les interêts jusqu'au premier Juillet 1718. & seront ensuite lesdits Billets brûlez dans la forme & maniere prescrite par l'Article 9. de la Declaration du 7. Decembre 1715.

7. Les Recepissés du Sr. Hallée expediez pour la valeur des effets propres à être convertis en Actions de Fermes, seront aussi rapportez au Tresor Royal, & remboursez avec les interêts à quatre pour cent du jour de leur date, jusqu'au premier Janvier prochain, en

pareilles Assignations sur le Caissier de la Compagnie des Indes.

8. Ordonne S. M. que tous les susdits payemens seront faits par le Caissier de ladite Compagnie des Indes, ou en Billets de Banque, ou en Especes, au choix du Porteur, & déclaré qu'il n'y aura ausdites Especes, ni affoiblissement du titre, ni augmentation du prix.

9. Et au cas que les remboursemens ordonnez ci dessus excédassent ladite somme de 1200. millions, veut S. M. que le Garde de son Tresor Royal tire des Assignations pour le surplus, sur le Caissier de ladite Compagnie, à compte des 50. millions que ladite Compagnie s'est obligée de payer en exécution de l'Arrêt de son Conseil du 25. Juillet dernier, pour le bénéfice sur les Monoyes.

10. Ordonne au surplus S. M. que ladite Compagnie des Indes fera & demeurera subrogée, ainsi que S. M. la subroge, pour tous les remboursemens qu'elle fera, en exécution du present Arrêt & de celui du 27 du present mois d'Août, dans tous les droits, affectations & hypoteques, & spécialement avec les privileges sur ses Fermes unies, tels qu'ils appartiennent aux Propriétaires desdits effets remboursez, en vertu des Edits, Declarations, Arrêts & Reglemens.

11. Veut & entend S. M. que conformément à l'Article 4. de l'Arrêt du 27. Août, toutes personnes puissent acquiescir à leur choix sur ladite Compagnie des Indes, soit des Actions, soit des Contrats de constitution de rente; sur lesquels Contrats toutes hypoteques, privileges, & saisies tiendront comme sur les Contrats

des Princes &c. Octobre 1719. 393
Contracts de constitution de rente sur la Ville.

12. Declare S. M. qu'Elle n'amortira point pendant l'espace de 25. ans, en tout, ni en partie les 36. millions de livres de rente qui seront par Elle constituez au profit de ladite Compagnie des Indes, & par ladite Compagnie au profit des Actionnaires ou Rentiers, en exécution de l'Arrêt du 27. Août; à l'effet de quoi il en sera fait mention expresse, ainsi que de la subrogation portée en l'Article 10. dans les Contrats qui en seront passez. Veut S. M. que ladite Compagnie ne puisse amortir pendant le même delai de 25. années. les Actions rentieres qu'elle donnera, ni les Contrats de Constitution qu'elle passera. Et sera le présent Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore, & sur icelui toutes Lettres Patentes nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 31. Août 1719.
Signé PHELIPEAUX.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en l'ETAT, depuis le mois dernier.

I. Rome. **L**E Pape est entré le 21. Juillet dans sa soixante & onzième année, & reçut à ce sujet les complimens de tout le Sacré College & de la principale Noblesse de Rome. Sa Sainteté ayant nommé Mr. Borgia pour aller à la Chine, en quali-

*Mr. Meza-
barba nom-
mé Vicaire
Ap. stolique
à la Chine.*

te

té de Vicaire Apostolique, ce Prelat a refusé d'accepter cet Emploi, & a préféré le second jour de son Evêché de Nocera, où il s'est retiré, à l'éclat de cette Commission; le St. Pere a nommé à sa place Mr. Mezabarba, qui l'a accepté avec plaisir. Ce dernier n'est âgé que de 30. ans, natif de Pavie, & d'une Famille distinguée.

*On met la
Place Na-
vonne sous
les eaux.*

II. Les chaleurs ont été si excessives à Rome pendant cet Eté, qu'on a mit plusieurs fois la Place Navonne sous les eaux, où la Noblesse venoit prendre le frais. La Princesse Sobieski y a paruë toutes les fois sur le Balcon de St. Jaques avec le Cardinal Aquaviva, qui y a donné de magnifiques colations aux Dames, & fait distribuer toutes sortes de rafraichissemens.

*Differentes.
Congrega-
tions tenues.*

III. Le 15. Août, jour de l'Assomption de Notre Dame, S. S. se rendit à l'Eglise de Ste. Marie Majeure, accompagnée des Cardinaux & de plusieurs autres Prélats, où Elle assista à toutes les devotions qui se pratiquent ce jour-là dans l'Eglise, quoiqu'Elle eut quelques ressentimens de ses fluxions ordinaires. On a tenu depuis différentes Congregations où Elle s'est trouvée, malgré ses incommoditez, & les Cardinaux Membres de celle des Conciles, ont reçu ordre de s'assembler le 9. Septembre, pour délibérer sur des affaires d'importance qui doivent leur être proposées. Celle de *Propaganda Fide* s'est aussi assemblée au sujet de quelques Grecs qui se trouvent en Calabre & dans le Royaume de Sicile, dans laquelle on parla du départ de Mr. Mezabarba pour la Chine,

des Princes 26. Octobre 1719. 295
ne, & de quelques autres Missionnaires qui
doivent y être envoyez pour l'avancement
de la Religion.

IV. Un Exprés dépêché de la Cour de *Le Cardinal*
Vienne, a apporté au Cardinal de Schroten- *Schrotëbach*
bach, qui faisoit à Rome les fonctions d'Am- *va à Naples.*
bassadeur de l'Empereur, des ordres précis
de S. M. I. de passer dans le Royaume de
Naples pour y exercer la Charge de Viceroi
par interim. Le 13. le Comte Porcia, qui
avoit été député par le Conseil Collateral de
Naples, pour venir complimenter Son Emi-
nence, arriva dans cette Ville, & s'acquita
de sa Commission. Le 16. ce Prélat eut son
Audiance de congé du Pape, & se prépara
les jours suivans pour aller s'embarquer à
Anzo, d'où il doit passer dans ce Royaume.

On a appris par un autre Exprés que la Vil-
le de Messine s'étoit renduë aux Imperiaux
le 9. Août, & que la Garnison s'étoit reti-
rée dans la Citadelle, où on eseroit qu'elle
ne feroit pas une longue défense.

V. On afficha & on publia à Rome, dans
tous les lieux publics, le 12. Août, le Decret
suivant de l'Inquisition, datté du 3. du mê-
me mois.

DAns la Congregation de la Sainte Inqui- *Decret de*
sition Romaine & Universelle, tenuë dans *l'Inquisition*
le Palais Apostolique du Mont Quirinal, en
presence de nôtre Très Saint Seigneur *Clement*
par la Providence Divine Pape XI &c. & des
Eminentissimes & Reverendissimes Cardinaux
de la Sainte Eglise Romaine, Inquisiteurs spe-
cialement députez par le St. Siege Apostolique,
&

& dans toute la Republique Chrétienne, contre l'herésie. Nôtre Très-Saint Seigneur Clement, Pape XI ayant appris avec une douleur extrême, qu'au scandale de tous les gens de bien, & qu'au péril de la perte de plusieurs âmes, on avoit imprimé & rendu public un Livre intitulé *Première Instruction Pastorale de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, au Clergé Seculier & Régulier de son Diocèse, sur la Constitution Unigenitus*, imprimé à Paris chez Jean Baptiste de l'Epine cette année 1719. Après plusieurs Conférences tenues, comme la grandeur & la qualité de la matiere l'exigeoient, entre plusieurs très-doctes & très-sçavans Maitres & Professeurs dans la Ste. Theologie, & les Qualificateurs de la susdite Congregation de la Ste. Inquisition Romaine & Universelle, spécialement députez à cet effet; & après avoir entendu dans la suite les Suffrages des Eminentiſſimes & Reverendiſſimes Cardinaux de la Ste. Eglise Romaine, Inquisiteurs Generaux dans toute la Republique Chrétienne, a jugé devoir condamner & supprimer le Livre sus mentionné, comme il le condamne & supprime par le present Decret, comme contenant des doctrines & des assertions fausses, capricieuses, séditieuses, scandaleuses, présumptueuses, temeraires, injurieuses en plusieurs manieres à tous les Evêques Catholiques, mais principalement aux Evêques François, & au St. Siege Apostolique, erronées, favorisant les heretiques, les heresies, & les schismes, même respectivement schismatiques & heretiques.

Ce Livre étant ainsi prohibé & condamné,

§ S. deffend à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, & sous quelque prétexte que ce puisse être, de l'imprimer ou faire imprimer, de le lire ou retenir chez soi les impressions déjà faites en quelque lieu & langue que ce puisse être; mais veut qu'il soit remis & confié réellement, & sans délai aux Ordinaires des lieux, ou aux Inquisiteurs contre les heresies, sous peine contre les Contrevenans d'excommunication encouruë par le seul fait, & sans qu'il soit besoin d'autre Declaration, & sous d'autres peines à infliger selon le bon plaisir de Sa Sainteté. *Signé* JOSEPHA BARTOLE, *Notaire de la Ste. Inquisition Romaine & Universelle.*

Venise. V. On a défendu à tous les Païs limitrophes de la Servie, de la Valachie, de la Transilvanie, de la Bosnie, d'avoir aucun commerce, même sous peine de mort, avec ces Provinces, dans lesquelles on a appris que la peste regnoit, & où elle faisoit de grands ravages.

Mr. le Comte de Schuylembourg s'est embarqué pour retourner à Corfou avec un Ingenieur, afin de faire travailler à de nouvelles Fortifications que l'on veut ajoûter à cette Ville; & Mr. Priuli se dispose à partir pour aller relever à Vienne Mr. Geroni, qui y étoit en qualité d'Ambassadeur de la Republique, & y résider à sa place.

Genes. VI. Suivant les Lettres de Genes du 8. Août, on apportoit dans cette Ville quantité de farines de la Lombardie, dont on faisoit du biscuit pour la subsistance de l'Armée

L'Armée Imperiale en Sicile, & il étoit arrivé des Commissaires de Milan, qui travailloient à faire de gros amas de provisions, qui devoient être embarquées à St. Pierre d'Arenne, & transportées à Reggio. Plusieurs Regimens Impériaux qui étoient destinés pour passer en Sardaigne, ont reçu ordre de passer dans le Royaume de Naples, de sorte que l'expédition projetée contre ce Royaume paroît suspendue jusqu'à l'entière réduction de la Sicile.

Le même jour 8. les Galeres du Pape qui avoient apporté à Genes Mr. d'Ecy, en partirent pour Marseille, d'où ce Prélat se rendra à sa Vicelegature d'Avignon.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **M**onsieur le Comte de Flemming, qui comme nous le dîmes le mois dernier, étoit retourné à Dresde, pour communiquer à S. M. Polonoise quelques nouvelles propositions de la part de l'Empereur, touchant le mariage du Prince Electoral son fils avec une des Archiduchesses, revint à Vienne le 5. Août, & fut admis le lendemain à l'Audience de S. M. I. & C. à laquelle il fit rapport des dernières résolutions de son Maître. Le même jour il eut aussi Audience des trois Imperatrices & des quatre Archiduchesses, desquelles il reçut un accueil des plus

*Retour du
Comte de
Flemming à
Vienne.*

des Princes &c. Octobre 1719. 399

plus favorables, ce qui fit juger que le Roi de Pologne avoit levé toutes les difficultés qui retardoient la conclusion de ce mariage, & accordé à la Cour Imperiale les sûretés qu'elle demandoit touchant la Religion, la Tutelle, la Renonciation aux Etats de la Maison d'Autriche, le Douaire, &c. *Voyez le Journal précédent pag. 321. où ces propositions sont couchées toutes au long.*

II. Pendant le cours du mois d'Août S^a M. I. & C. a souvent pris le divertissement de la Chasse aux environs de Vienne. Le 7. Mr. le Chevalier Grimani, qui a résidé pendant cinq années à la Cour de Vienne, en qualité d'Ambassadeur de la République de Venise, eût son Audience publique de congé de ce Monarque, qui lui fit présent de son portrait enrichi de Diamans. Ce Ministre se dispoisoit dès le 8. à partir pour retourner à Venise, & doit être relevé par Mr. Priuli, qui est attendu de jour à autre. Le 9. S. M. fut à la chasse du Cerf à Ebersdorf, & à son retour on fit en sa présence la repetition d'un nouvel Opera en musique. Ce même jour on étoit occupé à embâler les Bagages de l'Archiduchesse, pour être envoyez à Dresde, & plusieurs Officiers partirent pour aller sur la Frontiere recevoir de la part de l'Empereur le Prince son futur Epoux. Le lendemain 10. il y eut Conseil secret sur la situation des affaires, & on prit les dernières résolutions touchant le mariage de cette Princesse.

*Audience
de congé de
l'Ambassa-
deur de Venise.*

III. Au commencement de ce même mois, on apprit à Vienne la mort du Comte de Gallas

Gallas Viceroi de Naples, qui a été fort regretté à la Cour, à cause de son rare mérite, de sa fidélité, & de ses bonnes qualités. On fut aussi informé de l'accident arrivé au Comte de Merci, Commandant l'Armée en Sicile, qui heureusement n'a eu aucune suite, comme nous l'avons dit à l'Article d'Espagne de ce Journal.

*Malheurs
causés par
la foudre.*

Une partie de la petite Ville de Nicolsbourg a été réduite en cendres par le feu du Ciel, & le Palais du Prince de Diedrichstein a été fort endommagé. La foudre étant aussi tombée sur l'Eglise de Notre Dame de Cell, en a renversé la Tour & tué plusieurs personnes.

*Le Comte
de Fleming a
son audience
publique.*

IV. Le 13. l'Empereur & l'Impératrice Requante s'étant rendus du Château de la Favorite au Palais Imperial, donnerent audience publique au Comte de Fleming. Ce Ministre y fut conduit par le Comte d'Oropessa, qui le fut prendre à son logement avec les Carrosses de S. M. suivis d'un grand cortège d'autres Carrosses. En arrivant au Palais. Son Excellence fut reçue au bas de l'escalier par le Prince de Swastzenberg grand Marechal de la Cour, avec lequel elle traversa l'Apartment des Archers, des Halbardiers, & la Salle des Chevaliers, où elle trouva le Prince de Lichtenstein grand Maître d'Hôtel, & en suite le Comte de Zinzendorf grand Chamorellan, qui l'introduisit dans la Salle, où étoit S. M. avec toute la Famille Imperiale. Après avoir fait trois reverences, ce Comte fit un très beau discours, demanda derechef l'ainée des Archiduchesse

des Princes Ec. Octobre 1719: 401

duchesses Josephines pour le Prince Electoral de Saxe; ce qui lui ayant été accordé, il se tourna vers les Imperatrices, auxquelles il fit la même demande. Ce ceremonial fini, il se prosterna aux pieds de l'Archiduchesse, à laquelle il presenta le portrait du Prince son fiancé, garni de Diamans, & eut l'honneur de lui baiser la main. Là dessus cette Princesse reçut les complimens de l'Empereur & des trois Imperatrices, auxquelles elle baisa aussi les mains. Au sortir de l'audience le Comte de Fleming fut traité très-splendidement à dîner par le Comte de Lichtenstein grand Maître d'Hôtel, & le soir il y eut des illuminations à son Palais, devant lequel on fit couler des Fontaines de vin, & on jeta quantité de pieces d'argent au peuple.

Le 18. le Prince Electoral de Saxe arriva de Dresde à Biesenberg, Château à 2. lieues de Vienne, situé sur le Danube, & le 19. il se rendit dans cette Capitale & fut descendre au Convent de Nôtre-Dame de la Visitation, où il resta *incognito*. Le même jour à dix heures du matin le Comte de Fleming étant allé au Palais avec une nombreuse suite, partie en Carosse, partie à Cheval, notifia à l'Empereur l'arrivée de ce Prince, & fit en son nom dans le Conseil privé avec les formalitez accoutumées, la renonciation aux prétentions que l'Archiduchesse pouroit avoir sur les Païs Hereditaires de la Maison d'Autriche. Le soir le Prince revint à Biesenberg où il passa la nuit. Le lendemain 20. S. A. R. retourna à Vienne, où tout étant disposé pour

*Arrivée
du Prince
de Saxe.*

*Ceremonie
de son Ma-
riage avec
l'aînée des
Archidus-
sesses Jose-
phines.*

pour la cérémonie de son Mariage, elle se fit le soir à 7. heures dans la Chapelle du Château de la Favorite par le Prince Evêque de cette Ville, en présence de l'Empereur, de la Famille Imperiale & de toute la Cour. Le *T. Deum* fut ensuite chanté en Musique au bruit d'une triple décharge du Canon, après quoi il y eut un festin magnifique au Château. Le 21. toute la Famille Imperiale & les nouveaux mariez entendirent la Messe dans la même Chapelle, où l'Evêque officia, & le reste de la journée fut employé à recevoir les complimens de félicitation des Députés tant de la Haute que de la Basse Autriche, & des Ministres des Princes étrangers, sur l'heureux accomplissement de leur Mariage. Le soir ils assistèrent à la représentation d'une très-belle pièce en Musique intitulée *Sarita*; & le lendemain 22. ils dînèrent encore au Château de la Favorite avec l'Empereur & les Imperatrices. L'après midi du même jour cette illustre couple après avoir tendrement embrassé & pris congé de toute la Famille Imperiale, partit en poste pour Dresde, & fut coucher ce même jour à Stokercan à 4. lieues de Vienne, accompagné de l'Imperatrice Dauphine Amelie, mere de la nouvelle Epouse, & de l'Imperatrice Marie Amelie sa sœur. Le 23. à 7. heures du matin l'Imperatrice Mere se rendit aussi à Stokercan, pour faire ses derniers adieux à cette Princesse, qui partit ensuite & continua sa route pour se rendre en Saxe, où de nouveaux honneurs l'attendent, & le soir les Imperatrices

des Princes &c. Octobre 1719. 403
trices revinrent de Stokereau à Vienne.

V. Le 28. l'Imperatrice Regnante étant *Anniver-*
entrée dans sa 28. année, cet Anniversaire *saire de l'Im-*
fut célébré à la Cour avec beaucoup de ma- *peratrice,*
gnificence, & cette Princesse reçut à ce su-
jet les complimens de toute la Noblesse &
des Ministres étrangers. Il y eut un ma-
gnifique dîner au Château de la Favorité,
où les Imperatrices se trouverent, & le soir
il y eut un très-beau concert dans les Jardins,
où toute la Cour se rendit.

VI. On a appris à Vienne la reddition de
la Ville de Messine, dans laquelle les Troupes
de S. M. entrèrent le 9. Août dernier; nous
n'avons rien à ajouter à ce que nous en
avons dit à l'Article de Sicile de ce Journal.
On apprendra, sans doute, le mois prochain
ce qui s'est passé depuis ce tems là.

VII. Ibrahim Bassa Ambassadeur de la *Entrée par*
Porte, dont il a été parlé dans les Journaux *brique de*
precedens, arriva enfin le 8. Août à Swatch *l'Ambassa-*
à une lieue & demie de Vienne, où il resta *teur de la*
quelques jours en attendant que tout fût *Porte à*
disposé pour la cérémonie de son entrée. *Vienne,*

Le 11. S. A. S. le Prince Eugene lui envoya
Mr. Ottelet Membre du Conseil de guerre,
dans un Carosse à six Chevaux, pour le
complimenter de sa part, & regler le cere-
monial qui devoit être observé. Mr. Ottelet
fut reçu par ce Ministre fort gracieusement,
& s'étant assis sur un Tabouret, il fit la le-
cture d'un écrit qui contenoit ce qu'il avoit
à lui proposer, dont il remit copie à un de
ses Interprètes. Le 14. le Prince de Swart-
zenberg grand Marechal de la Cour, & le

Comte de Thaun, suivis d'une nombreuse Noblesse, ayant à leur tête des Trompettes & des Timballes, furent à Sméring recevoir de la part de l'Empereur, le nouvel Ambassadeur, & le conduisirent à Vienne, où il fit son entrée publique le même jour avec une suite assez nombreuse, mais bien moindre qu'on ne s'y étoit attendu, ce cortège traversa une partie de la Ville, & passa devant le Château de la Favorite, où Leurs Majestés eurent le plaisir de voir la cérémonie. Ce Ministre s'est trouvé, mais *incognito* toutes les fêtes qui se sont faites à la Cour sur le sujet du Mariage de l'Archiduchesse avec le Prince Electoral de Saxe, & on apprend que les Janissaires ayant déjà commis quantité de desordres dans la Ville, on a été obligé de renforcer sa Garde pour sa propre sûreté.

Commissaire pour l'élection du nouvel Evêque de Wurtzbourg. VIII. L'Evêché de Wurtzbourg étant vacant par la mort de celui qui l'occupoit, S. M. I. & C. a nommé Mr. le Comte d'Altan pour assister en qualité de son Commissaire à la prochaine élection qui doit se faire d'un nouvel Evêque. Le 28. ce Ministre partit de Vienne pour aller s'acquitter de sa commission, & fut suivi le lendemain par le Comte de Schonborn Vicechancelier de l'Empire, qui, à ce que l'on assure, aura beaucoup de part à cette prochaine élection. Le même jour 29. le Comte de Fleming partit en poste avec le Prince Lubomirski pour retourner à Dresde.

IX. *Hannover.* Sa M. Britannique se tient toujours à Herrenhausen, & la présence de

des Princes &c. Octobre 1719. 405

ce Prince dans ses Etats d'Allemagne, jointe
aux Négociations du Lord Carteret à la
Cour de Suede, viennent de faire plus d'ef-
fet, que tout ce qui a été entrepris depuis
plusieurs années, pour porter cette Couron-
ne à entrer dans quelque accommodement
qui pût rétablir la tranquillité dans le Nord.
Ce que nous dûmes à la fin du Journal du
mois dernier touchant le Traité conclu en-
tre la Suede & le Roi de la Grande Breta-
gne, se confirme de toutes parts, & le 5.
Août la nouvelle fut apportée à Sa Maj. à
Hierrenhausen par un Exprés dépêché par
le Lord Carteret, que ce Traité avoit été
signé à Stokolme le 26. Juillet, par lequel
la Reine cede à Sa Maj. Brit. comme Duc
d'Hannover, les Duchez de Brême & de
Werden à perpetuité, moyenant un subside
annuel, & une somme qui doit être comptée
actuellement, avec d'autres avantages que
l'on ignore.

Cet heureux succès a été suivi d'un second
qui n'est pas d'une moindre importance. Le
dix sept un autre Exprés envoyé de Berlin
par Mr. Withworth arriva à Hierrenhausen,
par lequel on aprit que le Traité d'Alliance
qui se négocioit entre le Roi d'Angleterre
& Sa Maj. Prussienne avoit été signé le 15.
Ces préliminaires font Juger que toutes les
autres Puissances, & entr'autres le Danne-
marck, prendront bientôt le même parti, &
que S. M. B. aura la gloire d'avoir mis fin
à une sanglante guerre, dont personne jus-
qu'ici n'avoit pu arrêter le cours. Les der-
nieres Lettres d'Hannover portent que les

*Traité de
Paix conclus
entre S. M. B.
la Reine de
Suede, & le
Roi de Prusse.*

Ratifications de ces Traitez ont déjà été échangées, tant de la part du Roi de Prusse, que de la Suede, & ont été apportées au Roi. Sitôt qu'ils paroîtront on aura soin d'en faire part, ce sont des pieces trop intéressantes pour être omises.

X. Il arrive journellement à la Cour des Envoyez de presque tous les Princes de l'Europe; & vers le commencement du mois d'Août le Prince de Beverin s'y rendit de Saltzdahl, & fut reçu par S. M. avec de grandes marques d'amitié, ce Prince ayant été logé pendant le séjour qu'il y a fait, dans un des Apartemens du Château. Le 9. il y eut grand Bal où se trouva le Prince Frederic fils du Prince de Galles, & quantité de Dames & Seigneurs; cette fête fut suivie d'une splendide collation, & le 10. il y eut une partie de chasse aux environs de Hierrenhausen. On dresse à Gehr maison Royale un grand magasin d'Avoine & de Foin, où, dit-on, plusieurs Princes doivent se trouver pour une grande partie de chasse que S. M. veut y donner dans peu.

Le 30. le Duc d'York frere de Sa Maj. parti pour retourner à son Evêché d'Osna-brugh, & Mr. Boscoven Controleur de la Maison du Roi a été envoyé à Dresde pour complimenter S. M. Polonoise sur l'heureux accomplissement du Mariage du Prince Electoral son fils avec l'Archiduchesse.

XI. *Berlin.* Mr. Withworth Ministre du Roi de la Grande Bretagne, qui a negocié le Traité entre S. M. B. & le Roi de Prusse, dont il a été parlé ci-dessus, partit de Berlin
vers

des Princes &c. Octobre 1719. 407
 vers le 19. pour retourner à Hierrnhausen,
 & porta la Ratification échangée de S. M.
 Prussienne du nouveau Traité qui a été
 conclu entre les deux Couronnes. Sa Maj.
 qui a été indisposée se rétablit de jour en
 jour, ce que la Reine a fait sçavoir par un
 Exprès au Roi d'Angleterre son pere.

XII. *Saxe.* Le Roi de Pologne a reçu les *Entrée du*
 complimens de toute la Noblesse du Pays *Prince Ele-*
 sur le Mariage du Prince Electoral son fils *ctoral & de*
 avec l'Archiduchess. Le 27. Août ce Prin- *la Princesse*
 ce arriva de Vienne à Pirna avec la Princesse *son épouse à*
 son Epouse, d'où il se rendit la nuit du 28. *Dresde.*
incognito à Dresde, afin de donner quelques
 ordres pour la reception qui devoit lui être
 faite. Le 1. Septembre il retourna à Pirna
 rejoindre la Princesse, & le 2. au matin ces
 nouveaux mariez s'embarquerent sur la Ri-
 vière d'Elbe, le long de laquelle on avoit
 rangé en haye toutes les Troupes magnifi-
 quement vêtues; ils descendirent jusqu'à
 environ mille pas d'un des Fauxbourgs de
 la Ville, où ils mirent pied à terre sous un
 Arc de Triomphe d'une grandeur & d'une
 beauté extraordinaire, qui y avoit été dressé.
 De là ils passerent sous des Tentes très ri-
 ches, où ils furent magnifiquement traités
 par le Roi. Après quoi ils firent leur entrée
 publique à Dresde au bruit d'une triple dé-
 charge de toute l'Artillerie & de la Musi-
 querie des Troupes, & suivis d'une foule
 innombrable de Noblesse qui faisoit cortège.
 Cette entrée a été une des plus magnifiques
 qui se soit encore vüe, & tout s'y est passé
 avec beaucoup d'ordre.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en POLOGNE & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

1. **S**uede. La Flotte du Czar, qui depuis si longtems menaçoit la Suede, & qui partit de Revel le 2. Juillet, se trouva toute rassemblée à Hangoë, où elle avoit son rendez vous, vers le milieu du même mois, forte, comme nous le dûmes dans le Journal précédent, de 24. Vaisseaux de Ligne & de 300. tant Galeres que Bâtimens de transport, à bord desquels il y avoit 25. mille hommes d'Infanterie & 2000. de Cavalerie. Vers le 20. elle se tenoit encore aux environs de l'Isle d'Aland. Voici ce que l'on en a appris depuis, comme on l'a pû recueillir dans les nouvelles publiques & particulieres.

*Exécutions
de la Flotte
Moscovite
en Suede.*

Le 21. à 9. heures du soir, le vent se trouvant favorable, le Czard ordonna au Comte Apraxim Amiral General, & au Prince Galitzin de mettre à la voile avec les Galeres & les Troupes de débarquement, pour aller faire une descente en Suede. Sa M. Czarienne accompagna ces Galeres avec la Flotte, jusqu'à ce qu'il les vit en sûreté, & hors de danger d'être attaquées par les Vaisseaux Suedois, & il détacha alors 9. Vaisseaux legers sous les ordres du Commandant Sinawin, pour les escorter jusqu'au *Scheeren*, ou petite Isle aux environs de Stoko me, où elles débarquerent quelques Troupes qui brûlerent les Villages, Maisons de plaisances, & les Eglises, & enmenerent
sur

sur leurs Galeres tous les Habitans qu'ils purent attraper. Le vingt-deux elles parurent pour la premiere fois près de Waxholm, Château situé à deux lieues de la Ville Capitale, mais ayant trouvé ce passage, qui est fort étroit, trop bien defendu par des Batteries, & par des Vaisseaux, elles se retirèrent en brulant à droit & à gauche dans toutes les petites Isles circonvoisines. Leurs Vaisseaux de guerre se firent voir aussi peu après aux environs du Farefund, & leurs Galeres, qui vont continuellement d'un endroit à l'autre, près de Sandham, à l'exception de 6. qui avoient été détachées pour aller à Quevala. Les Lettres de Stokholme du 8. Août portent que ces Galeres se tenoient encore près de Waxholm dans les *Schieren* qu'elles avoient tenté souvent de faire descente, sans aucun succès, les Moscovites ayans été repoussez toutes les fois qu'ils l'avoient entrepris, & que le Czard s'étoit retiré à Hangoë avec ses gros Vaisseaux, ayant laissé ses Galeres près de Waxholm. C'est à la vigilance du General Duker qui commandoit un Corps de 18000 Suedois sur les Côtes, que l'on est redevable de ce que les Moscovites ont fait si peu de progrès, leur ayant opposé si à propos des Troupes, qu'il n'ont pû mettre aucun Corps considerable à terre nulle part, excepté dans les Isles qu'ils ont brulées & ravagées. Les Milices avoient aussi pris les armes, & enlevé divers parris qui avoient hazardé de penetrer trop avant dans le Pais, où ils ont brûlé & pillé quelques Vilages. D'autres Lettres de même datte venues par la voye de Lubek, confirment bien que les Moscovites

covites continuoient de ravager le Païs, mais qu'ils n'osoient risquer une descente generale; que le General Duker étoit toujours campé à six lieues de Stokolme, d'où il observoit leurs mouvemens, & où il les attendoit de pied ferme; & que la Reine s'étoit retirée dans les Daelders, avec toute sa Cour. Les avis suivans que l'on a reçu de ce Païs, après cette date, portent que depuis la retraite de la Cour, l'Armée commandée par le General Duker, s'étoit étendue depuis Waxholm jusqu'à Stokolme, en sorte qu'elle couvroit entièrement cette Ville; que 4000. hommes de Cavalerie faisoient continuellement la patrouille le long des Côtes. Mais que comme l'Armée ne pouvoit pas garder une grande étendue de Païs, il n'étoit pas possible d'empêcher les Moscovites de continuer leurs ravages & de brûler quelques Villes qui avoient été abandonnées, du nombre desquelles étoient Norkopping, Nikopping, & Jenkopping; qu'il étoit même difficile de joindre les Détachemens qui étoient à terre, parce que sitôt qu'ils appercevoient la Cavallerie Suedoise, ils se retiroient à bord de leurs Galeres, qui ne prennent que trois pieds d'eau, & alloient ensuite débarquer en quelque autre endroit, ce qui fatiguoit si fort la Cavallerie, que la plus grande partie des chevaux étoient hors de service. Ce n'est pas seulement sur cette Côte que les Moscovites ont porté le feu & la desolation: La commodité qu'ils avoient de transporter les Troupes d'un endroit à l'autre, au moyen de leurs Bâtimens legers, & si promptement qu'il n'étoit pas possible ni de les joindre, ni de s'opposer à leur

débat-

débarquement, a fait qu'on a abandonné à leur discret on quantité de Pais qui ont été ruinez. La Côte depuis Calmar jusqu'à Westersund a été desolée entierement, avec une perte inexprimable pour les habitants, & les Mines de cuivre dont ce Pais abonde, absolument ruinées, les Ouvriers ayant été transportez dans les Galeres Moscovites, qui se tenoient toujours à couvert dans les *Scheeren*, tandis que le Czard avec sa Flote, étoit à Hangoë, qui recevoit de six heures en six heures des Lettres de l'Amiral Apraxim, qui l'informoient de ce qui se passoit, &c.

II. Ce fut le 26. Juillet, que la Reine de Suede signa le Renouvellement de l'Alliance avec la Grande Bretagne, & la Cession des Duchez de Brême & de Warden, ainsi qu'il a été dit à l'Article d'Allemagne de ce Journal. Quelques jours auparavant le Lord Carteret Ambassadeur d'Angleterre en cette Cour, avoit présenté un Memoire, dont la teneur est ci-après, & auquel S. M. repondit dans les termes que ce Ministre pouvoit le desirer, & comme l'exigeoit la conjoncture, qui ne permettoit pas de refuser de telles demandes, puisque le Traité étoit si près à se conclure.

*La Reine
signe un
Traité avec
S. M. B.*

*Memoire présenté à la Reine de Suede le 17.
Juillet par le Lord Carteret.*

JE soussigné Ministre Plenipotentiaire de S. M. Britannique, étant fermement persuadé de l'équité de S. M. la Reine de Suede & de la bienveillance pour la Nation Britannique, comme

*Memoire
présenté à la
Reine par le
Lord Carteret.*

me aussi de ses bonnes dispositions à entretenir une parfaite intelligence avec S. M. Britannique, représente très-humblement à Sadite Majesté la Reine de Suede, suivant les ordres qu'il en a reçû, les grandes pertes que les Sujets de S. M. Britannique ont soufferts depuis quelques années par la prise & confiscation de plusieurs de leurs Vaisseaux, par les Sujets de S. M. dans la Mer Baltique, & en d'autres endroits, même dans les Ports de Suede. & par la prohibition de la Navigation en Livonie, & supplie Sadite Majesté la Reine de Suede avec toute la soumission qu'il doit, de vouloir bien donner ses ordres, en sorte que sans plus de delai, les pertes desdits Sujets soient examinées, & qu'il leur en soit fait satisfaction; & en particulier que la susmentionnée prohibition de la Navigation soit levée, comme ayant donné occasion à tant de dommages, & exposé le Commerce à tant de difficultez, à tous égards dans la Mer Baltique, ce qui est très-préjudiciable à ce Royaume & à ses Sujets, & peut fournir au Czard, & peut être à d'autres Puissances, le prétexte, non seulement de s'opposer à la liberté de la Navigation & du commerce dans la Mer Baltique, mais même de l'interrompre entièrement au grand préjudice de la Suede.

Et comme le susdit Ministre Plenipotentiaire a grand sujet de croire que S. M. la Reine de Suede voudra à cette occasion, ajouter aux preuves qu'elle donne tous les jours d'un esprit équitable, celle de sa disposition à lui accorder ce qu'il demande, & à rétablir l'ancienne amitié entre les deux Couronnes, mais à la maintenir & à l'augmenter de nouveau ;
aussi

des Princes &c. Octobre 1719. 413

aussi est il chargé de la part du Roi son Maître de ses bonnes intentions à faire rendre justice en toute occasion aux Sujets de la Suede, & à faire tout ce qui pourra contribuer à serrer les nœuds d'une étroite amitié entre les deux Couronnes, & favoriser le Commerce des deux Nations. Signé CARTERET.

III. L'approche de la Flote du Czard des Côtes de Suede, & les exécutions que les Moscovites y ont faites, n'ont pas manqué de déconcerter les Conférences qui se tenoient dans l'Isle d'Aland. Mr. Cojet qui y étoit en qualité de second Plenipotentiaire de la Reine de Suede, revint aussi-tôt à la Cour, & S. M. Czarienne consentit que Mr. Oosterman aussi son Plenipotentiaire à ce Congrez, l'accompagnât. On donna Rendez-vous à ce Ministre à Tuna, pour conférer avec les Srs. la Gardie & Taabe, que S. M. Suedoise nomma à ce sujet. Mr. Oosterman délivra dès les premieres Conférences, de la part de son Maître un projet, par lequel S. M. Czarienne offroit la paix à la Suede, aux mêmes conditions qui avoient été proposées dans l'Isle d'Aland, ce Prince prétendant conserver pour lui Petersbourg, Lengrie, Lestland, & Revel, de même que Wolbourg & Kiskolm, offrant de rendre le reste de ses Conquêtes à la Suede. Ces propositions ayans été murement examinées par la Reine & le Senat, personne ne fut d'avis d'accepter ces conditions, qui parurent trop dures, & on fit remettre à ce Ministre un autre plan pour l'aller communiquer à S.

*Propositions
faites par le
Czard à la
Reine, rejet-
tées.*

M,

Mr. Czarienne, qui se tenoit toujours à Hambourg avec ses gros Vaisseaux : Sur quoi ce Prince renvoya à la Reine Mr. Tolstoy, son Conseiller Privé, pour représenter à cette Princesse & au Senat, que quoique ses Troupes eussent fait descente en Suede, il étoit toujours bien disposé à la Paix, mais aux mêmes conditions proposées, & suivant le projet qui avoit été délivré, duquel il n'y avoit rien à rabatre; & qu'en cas de refus, il menaçoit le Royaume d'une entière ruine. En effet la Reine & le Senat ayant persisté à ne rien relâcher, les hostilités recommencèrent & continuèrent avec plus de furie qu'auparavant, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

*Mr. Ryn-
stern envoyé
à Hambourg.*

IV. S. M. a nommé le Comte de Rynstern pour aller en qualité de son Résident à Hambourg, en la place de Mr. Rontelich qui est mort dans cette Ville. On assure que les Partis Moscovites continuent à ravager les Côtes de Suede, on a donné à entendre à Mr. Onsternman, que si S. M. Cz. vouloir faire cesser le dégât de ses Troupes, & en venir à une Bataille décisive, on lui assigneroit un lieu convenable pour cela; mais que le Czar n'avoit fait aucune réponse & avoit fait continuer de piller & bruler les Villes & les Villages.

*Joindion de
l'Escadre
Angloise
avec l'Armée
de Suede.*

V. Il y a aparence que par un des Articles du Traité qui a été conclu entre la Grande Bretagne & la Suede, on est convenu que l'Escadre que commande l'Amiral Norris dans la Mer Baltique, joindroit la Flotte Suedoise, puisque cet Amiral a quitté la Rade de Copenhague, où il se tenoit,

des Princes 356. Octobre 1719. 415

noit, & a fait voile du côté de Carlskroon, pour faire cette jonction. On a reçu avis par une Fregate revenue à Copenhague & qui avoit suivi les Vaisseaux Anglois, que le 31. Août l'Amiral Norri étoit arrivé dans le Port de Carlskroon & avoit joint son Escadre à 10. Vaisseaux de guerre Suédois, avec lesquels il avoit fait voile du côté d'Hagbœ, pour aller chercher la Flotte Moscovite.

Ce mouvement, & les Traitez qui viennent de se conclure entre la Suède, la Grande Bretagne & le Roi de Prusse, joints à la fermeté de la Reine & du Senat à refuser les dures conditions qu'on vouloit leur imposer, & à la nonchalance du Roi de Dannemarck, toutes ces considerations, dis je, ont fait prendre le parti au Czar de se retirer avec sa Flotte & les Galeres à Revel, où les dernieres Lettres qu'on a reçu de cette Ville assurent que la plus grande partie étoit déjà arrivée.

*Retraite du
Czar à Revel.*

VI. *Dannemarck* On s'attendoit qu'après la prise de Mastrand le Roi de Dannemarck formeroit le siege de Båhus; cependant suivant les Lettres du 4. Août ce Prince se tenoit toujours aux environs de Stromstat avec son Armée, & le General Reinschild étoit près d'Othwald avec le Corps de Troupes Suédoises qu'il commande. Les mêmes Lettres ajoutent que le 28. Juillet l'Amiral Tordenchioild s'étoit avancé devant le Château d'Elbourg, avec son Escadre, & commencé le 1. Août à bombarder cette Place avec beaucoup de furie; mais que deux Détachemens

tachemens Suedois étans venus au secours, & s'étant postés derriere la petite Isle d'Ising, avoient dressé quelques Batteries dont ils avoient fait si grand feu sur les Danois, qu'ils les avoient obligé de se retirer avec précipitation; que quelques jours après ils étoient revenus, mais avec aussi peu de succès que la premiere fois, ayans été encore repoussez. S. M. Danoise a gratifié de son Portrait enrichi de Diamans, Mr. Tordenchioild en consideration des bons services qu'il lui a rendu en Norvege, & l'a élevé à la dignité de Vice Amiral.

*Retour du
Roi en Dan-
emarck.*

VI. Dans le tems que la Suede paroissoit prête à succomber sous les efforts de ses ennemis, qui avoient porté leurs principales forces jusques dans le cœur de ses Etats, non seulement on voit le Czar retirer la Flotte, mais encore Sa Majesté Danoise s'arrêter. lorsque la fortune sembloit le plus favoriser ses desseins. Le 19 Août ce Prince revenant de Norvege débarqua à Elsfeneur contre toute attente, & vint delà à Frederiksbourg, où plusieurs Membres du Conseil Privé furent mandez. Le 22. il se rendit à Copenhague avec le Prince Royal son fils, où chacun ne fut pas peu surpris de ce retour inopiné. On assure que S. M. avant son départ a fait raser les Fortifications de Strömshol & de Sundsborg, dont les Habitans ont été transferez à Frederiksha l., & que toutes les Troupes qui étoient sur les Frontieres de Suede ont eu ordre de se retirer en Norvege, d'où elles doivent repasser incessamment à Flacstrand. On croit tousjours

des Princes Es^c. Octobre 1719. 417

toûjours que ce Prince fera incessamment un voyage dans le Holstein , cependant on a desarmé tous les Vaisseauz qui sont revenus dans la Rade de Copenhague , à l'exception de six Fregates destinées à couvrir les Côtes & servir de convoi aux Vaisseauz Marchands.

VII. On a omis à l'Article de Suede ci-dessus de dire que l'Officier Suedois qui avoit rendu Maestrand , avoit été arrêté & conduit à Gottenbourg ; que son procès lui ayant été fait , il avoit été arquebûsé en punition de sa lâcheté.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Dublin. I. **D**Ans la s^eance du Parlement d'Irlande , qui est toûjours assemblé à Dublin , qui se tint le 11. Août dernier , le Chancelier de l'Echiquier fit rapport à la Chambre des Communes , de la part du grand Comité assemblé , pour examiner le subsid^e qui doit être accordé au Roi , des résolutions qui y avoient été prises , par le Parlement qui y furent toutes approuvées , de même que les autres sommes ordonnées pour la décharge des dettes de la Nation & autres dépenses , montant à la somme de 103064. livres sterlings , 11. Schellings ; & pour le subsid^e accordé au Roi 312663. livres sterlings , 18. Schellins 6. sols , & ce pour deux ans.

ans. Le 15. le Chancelier fit encore raport à la Chambre de ces resolutions; de l'imposition qui en avoit été faite, & des moyens d'en faire la levée sur toutes les denrées & Marchandises qui se consomment, entreront ou sortiront du Royaume jusqu'au 1. Janvier 1722. qui furent de même agréées. Le 17. on prit en consideration lesdits chefs; & le 18. ce Bil ayant été examiné & lu, on résolut de le remettre entre les mains du Viceroi, pour l'envoyer en bonne forme à Londres, afin d'être approuvé, &c.

On assemble des Troupes dans l'Isle de Wight & une Escadre de Vaisseaux II. *Londres.* Il ne nous reste p. acc. ici, que pour dire un mot d'une Expedition secrette qui se doit faire incessamment, & pour laquelle on travaille toujours avec chaleur à assembler des Troupes dans l'Isle de Wight, avec une Escadre de 10. Vaisseaux de guerre & de 50. Bâtimens de transport, sur lesquels on a embarqué un gros train d'Artillerie, des Mortiers, de l'argent, & de toutes sortes d'autres munitions. Cette Escadre sera commandée par le Contre-Amiral Michell, qui est déjà parti pour Portsmouth, d'où il doit passer à l'Isle de Wight; & les Troupes de débarquement, que l'on fait monter à 4000. hommes de Troupes choisies, non compris quatre Regimens qui sont attendus de moment à autre d'Irlande, par le Lord Cobham. Plusieurs Volontaires se sont aussi rendus à l'Isle de Wight pour avoir part à cette expedition, pour laquelle on doit mettre incessamment à la voile. Comme la destination de cet Armement n'a pas été rendue publique, il faut attendre pour en être informé

des Princes &c. Octobre 1719. 49

formé, que ces Forces se soient mis en mouvement, & c'est ce que les nouvelles publiques & particulieres que l'on a reçu d'Angleterre, ne nous ont pas encore appris.

II. L'Escadre que commande l'Amiral Noris dans la Mer Baltique, & qui a joint les Suedois à Carlskroon, a été renforcée de 5. Vaisseaux de guerre, qui ont été conduits par l'Amiral Holier.

III. Le 29. Août le Parlement d'Angleterre se rassembla, & fut prorogé suivant les ordres du Roi, jusqu'au 12. d'Octobre prochain.

IV. Le premier Septembre le Comte de Sunderland s'embarqua à Greenwich, & partit pour aller à Hannover.

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAYS BAS depuis le mois dernier.

I. LE Gouverneement de l'Ecuise, vacant par la mort du Comte d'Arbonne, a été donné à M. Winder Beck Lieutenant General des Armes de l'Etat, & celui de Venloo au Baron de Palland.

II. On dispose toutes choses pour tirer la Lotterie de Hollande au tem marqué, qui est le 2. Octobre prochain, quand il est d'etrangers y ont fait prendre depuis quelque tems des Billets.

III. *Bruxelles.* On a publié à Bruxelles un Placard, portant confiscation des biens

meubles & immeubles des Sujets des Païs-bas qui sont au service de l'Espagne, que l'on exécute à la rigueur.

Le Baron de Devenitz é été fait Gouverneur de Courtrai à la place de feu le Baron de Hohendorf.

Nous sommes obligez, faute de place de renvoyer les autres nouvelles d'Angleterre, d'Hollande, & des Païs-Bas à une autre fois. Elle ne sont pas d'ailleurs fort considerables.

ARTICLE IX.

Qui contient le Mariage & la Mort des Princes & autres personnes Illustres.

Mariages. I. **L**E 20. du mois d'Août le Prince Electoral de Saxe, épousa à Vienne l'aînée des Archiduchesses Josephines, dans la Chapelle du Château de la Favorite, en presence de l'Empereur & de toute la Famille Imperiale, (*Voyez l'Article d'Allemagne de ce Journal.*) Cette Princesse se nomme Marie Joseph, & est fille de feu l'Empereur Joseph, née au mois de Decembre 1699.

Morts.

II. Le Comte de Gallas, Viceroi de Naples, qui avoit été ci-devant Ambassadeur de l'Empereur à Rome, mourut à Naples le 25. Juillet. (*Voyez l'Article d'Espagne de ce Journal.*)

Au commencement d'Août le Lord Ailsford, frere du Comte de Nottingham, mourut à Londres; le Lord Guernsey son fils a succédé à ses biens & titres, aussi bien qu'à son attachement pour le parti des Torris.

Le 12 la mort enleva Madame la Comtesse Dollaitiere de Berkley, âgée de 92. ans, dans
sa

des Princes &c. Octobre 1719. 361
 la Maison de Crawford près de Londres.

Mr. de Bontepos, qui a rempli avec honneur & reputation plusieurs Ambassades dans les Cours Etrangères, mourut à Paris vers le milieu du même mois.

Le 10. le Baron de Lesselholztz, Gouverneur de Bude en Hongrie, paya le tribut à la nature dans son Gouvernement.

La mort a enlevé à Berlin le 1. Septembre, le Prince Louis-Charles Guillaume, second fils du Roi de Prusse, âgé de 2. ans 17. semaines & 2. ours. Cette mort a causé beaucoup d'affliction à toute la Famille Royale.

F I N.

T A B L E DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1719.

ARTICLE I. Contenant quelques Nouvelles de Litteratures.	page 345
ARTICLE II. Espagne & Portugal.	354
ARTICLE III. France.	367
ARTICLE IV. Italie.	397
ARTICLE V. Allemagne & Hongrie.	398
ARTICLE VI. Pologne & Nord.	408
ARTICLE VII. Grande Bretagne.	417
ARTICLE VIII. Hollande & Pais Bas.	419
ARTICLE IX. Mariages, & Morts des personnes Illustres.	420

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andræ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditæriorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andræ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri filisco Cæsareo & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.